



**HAL**  
open science

## **Le courant janséniste dans le diocèse de Boulogne : singularités provinciales**

Philippe Moulis

► **To cite this version:**

Philippe Moulis. Le courant janséniste dans le diocèse de Boulogne : singularités provinciales. Le courant janséniste dans le diocèse de Boulogne : singularités provinciales, Publications électroniques de Port-Royal, 2010, 69 pages, 2010, pp.69. <hal-05006827>

**HAL Id: hal-05006827**

**<https://hal.science/hal-05006827v1>**

Submitted on 26 Mar 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Philippe Moulis

*Le courant janséniste dans le diocèse de Boulogne :  
singularités provinciales*



La Bibliothèque électronique de Port-Royal  
Cinquième série, n°  
2010

## Sommaire

I. La mise en place d'un réseau au XVII <sup>e</sup> siècle .....	p. 8.
1.1) Victor Le Bouthillier et le collège de l'oratoire de Boulogne .....	p. 8.
1.2) Port-Royal, Louis Macquet et le couvent des Annonciades de Boulogne .....	p. 11.
1.3) Le jansénisme dans le diocèse boulonnais à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle .....	p. 18.
II. L'épiscopat janséniste de Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 .....	p. 20.
2.1) Pierre de Langle (Évreux 6 mars 1644 – Boulogne 12 avril 1624) .....	p. 20.
2.2) Origines géographiques et socioprofessionnelles des curés jansénistes .....	p. 30.
2.3) Niveaux d'études, lieux de formation et ordinations .....	p. 34.
2.4) Clientélisme et système bénéficial .....	p. 46.
2.5) La carrière des curés jansénistes .....	p. 53.
III. L'éradication du jansénisme de 1725 à 1789 .....	p. 61.
3.1) « Le loup de Boulogne » : Jean-Marie Henriau (1725-1738) ....	p. 61.
3.2) Mgr D'Hervilly de Devise (1738-1742) .....	p. 66.
3.3) Mgr Partz-de-Pressy (1743-1789) .....	p. 67.
3.4) Un diocèse sans jansénistes à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle ? .....	p. 68.

## Table des illustrations

## Couverture

- Les quatre évêques appelant au futur concile générale de la *Bulle Unigenitus*, Bibliothèque de Port-Royal, estampe n°135
  
- Carte n°1 : Le poids des appelants au XVIII<sup>e</sup> siècle (% des paroisses touchées dans chaque diocèse)..... p. 7.
  
- Portrait de Victor Le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer..... p. 9.
  
- Vue de la ville de Boulogne-sur-Mer au XVII<sup>e</sup> siècle..... p. 14.
  
- Plan de la ville de Boulogne-sur-Mer en 1784..... p. 15.
  
- Carte n°2 : Répartition (en %) par doyenné du diocèse de Boulogne, des curés appelants en 1717..... p. 57.
  
- Carte n°3 : Répartition (en %) par doyenné du diocèse de Boulogne, des curés jansénistes en 1725..... p. 58.

## Table des graphiques et des tableaux

- Tableau n°1 : Lettres de la mère Angélique Arnauld à Louis Macquet ..... p. 12.
- Tableau n°2 : Lettres de la mère Angélique Arnauld aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer..... p. 16.
- Tableau n°3 : Lettres envoyées à Pierre de Langle de 1717 à 1724... p. 22.
- Tableau n°4 : Lettres de Pierre de Langle de 1698 à 1724..... p. 23.
- Tableau n°5 : Lieu de naissance des curés jansénistes en 1717 et en 1725 ..... p. 31.
- Tableau n°6 : Répartition socioprofessionnelle des pères des aspirants au sacerdoce dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer ..... p. 32.
- Tableau n°7 : Répartition socioprofessionnelle des curés jansénistes sous l'épiscopat de Pierre de Langle..... p. 34.
- Tableau n°8 : Les grades universitaires des curés appelants en 1717 et 1725 ..... p. 36.
- Tableau n°9 : Durée du séjour obligatoire au séminaire d'après les statuts du diocèse de Boulogne-sur-Mer ..... p. 37.
- Tableau n°10 : Estimation des effectifs du séminaire de Boulogne-sur-Mer (1715-1723) ..... p. 37.
- Tableau n°11 : Ordinations des tonsures et des Ordres mineurs (1699-1723) ..... p. 41.

- Graphique n°1 : Ordinations de la tonsure à la prêtrise de 1699 à 1723 ..... p. 42.
- Tableau n°12 : Ordinations des Ordres majeurs (1699-1723) ..... p. 43.
- Graphique n°2 : Ordinations sacerdotales de 1673 à 1791 ..... p. 44.
- Tableau n°13 : Les principaux collateurs aux cures du diocèse de Boulogne-sur-Mer ..... p. 47.
- Tableau n°14 : Curés appelants par doyenné en 1717 et en 1725 ..... p. 56.
- Tableau n°15 : Age des curés en 1725 ..... p. 59.
- Tableau n°16 : Les carrières des 66 curés appelants en 1717 ..... p. 60.

Le 1<sup>er</sup> mars 1717 les évêques de Boulogne-sur-Mer, de Mirepoix, de Montpellier et de Senes déposèrent en Sorbonne un appel de la bulle *Unigenitus* au concile général. Ce premier appel entraîna une majorité du clergé parisien et des ecclésiastiques de 36 diocèses, voir carte n°1<sup>1</sup>. Au total, 16 prélats, puis 6500 à 7000 ecclésiastiques, entre 1717 et 1728, furent les appelants de la bulle.

À partir de l'ouvrage de Gabriel-Nicolas Nivelles, nous avons dénombré, pour les années 1717 et 1718, 140 actes d'appels émanant du diocèse de Boulogne-sur-Mer : 12 chanoines du chapitre cathédral de Boulogne, un vicaire général, 9 vicaires, 22 ecclésiastiques séculiers, 1 carmes, 17 oratoriens de la maison de Boulogne et 12 bénédictins de l'abbaye de Samer et surtout 66 curés. Ce qui signifie que 23,65 % des curés de ce diocèse adhérèrent à cette Appel.

Cette singularité provinciale est-elle l'œuvre du prélat boulonnais ou bien a-t-elle des origines antérieures ?

Dans un premier temps, nous tenterons de comprendre ce mouvement en étudiant la carrière et le réseau des partisans de Port-Royal demeurant dans l'évêché boulonnais au XVII<sup>e</sup> siècle ; puis nous aborderons l'épiscopat janséniste de Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 en attachant un intérêt particulier aux ecclésiastiques à charge d'âmes, c'est-à-dire aux curés ; et enfin nous examinerons la répression du jansénisme à partir de 1725.

---

<sup>1</sup> DINET D. et DINET-LECOMTE M.-Cl., « Les jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les recueils des actes d'appel de Gabriel-Nicolas Nivelles », dans *Jansénisme et Révolution. Actes du Colloque de Versailles de 1989. Chroniques de Port-Royal*, Paris, 1990 ; *Id.* « Les appelants contre la bulle *Unigenitus* d'après Gabriel-Nicolas Nivelles », *Histoire, Économie et Société*, 1990, p. 365-389. L'ouvrage de NIVELLES, *La Constitution Unigenitus déférée à l'Église universelle, ou Recueil des actes d'appel interjetés au Concile général de cette Constitution et des lettres Pastoralis officii ; avec les arrêts et autres actes des parlements du royaume qui ont rapport à ces objets*, Cologne, 1757, est incontestablement l'une des meilleures sources sur les jansénistes appelants entre 1717 et 1728.



Avant de commencer l'exposé il convient de définir le mot *jansénisme*. Ce mot ou plutôt *janséniste* (*jansenianus*) a été employé dès l'année 1641. Au milieu de la toute première lutte autour de l'*Augustinus*, publié l'année précédente, on nomme *jansénistes* ceux qui prennent la défense de l'auteur, mort depuis trois ans. Dès le commencement, le mot suggérait, l'idée d'hérésie. Ce sens s'est accusé davantage à partir de la bulle *In eminenti*, promulguée à Rome en mai 1643, affirmant que l'*Augustinus* contenait plusieurs propositions déjà condamnées, et surtout depuis la bulle *Cum occasione* (1653), qui déclara hérétiques les cinq propositions. Vu ce sens, écrit Lucien Ceysens, « le mot a provoqué, en toute époque, l'indignation profonde des jansénistes, qui se défendaient de tenir les cinq propositions, mais se déclaraient les disciples de saint Augustin, évêque d'Hippone, et non pas ceux de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres »<sup>2</sup>.

## I. La mise en place d'un réseau au XVII<sup>e</sup> siècle

Les guerres retardèrent longtemps les effets de la réforme tridentine dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le premier grand réformateur du clergé boulonnais fut Victor le Bouthillier.

### 1.1) Victor Le Bouthillier et le collège de l'oratoire de Boulogne

Victor Le Bouthillier (1596-1670) joua un rôle déterminant dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Il donna l'impulsion nécessaire à la mise en place de la réforme catholique dans cet évêché. Son épiscopat est également important pour la compréhension de l'histoire du Jansénisme dans ce diocèse.

---

<sup>2</sup> CEYSSENS Lucien, « Le jansénisme. Considérations historiques préliminaires à sa notion », *Nueve ricerche Storiche sul Giansenismo, Analecta Gregoriana*, t. 71, 1954, p. 3.



Portrait de Victor Le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer<sup>3</sup>

Issu d'une importante famille de notables, le père de Victor Le Bouthillier fut Conseiller d'État, avocat au Parlement de Paris. Son frère Claude devint Surintendant des Finances, Ministre d'État, familier du cardinal de Richelieu. Après avoir effectué des études de théologie dans les universités de Paris et de Louvain, Victor Le Bouthillier entra à l'Oratoire de Paris en 1617. Il quitta la Congrégation de l'Oratoire afin de se consacrer au clergé séculier. Il fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer par le roi, le 26 décembre 1626<sup>4</sup>. Il fit son entrée à Boulogne-sur-Mer le 5 août 1628. À la fin du mois d'août, cet évêque entreprit de réformer son diocèse. Il fit, par exemple, la visite de son diocèse et convoqua un synode diocésain. Il réorganisa également les limites des doyennés de son évêché.

En 1628, les Franciscaines de Sainte Catherine, installées à Boulogne-sur-Mer depuis le XV<sup>e</sup> siècle, réclamèrent la clôture. Ces « *sœurs de Sainte-Catherine et du Tiers-ordre de Saint-François* », appelées « Sœurs grises », s'occupaient de l'hôpital qui se trouvait dans leur couvent de la Haute-Ville et qu'elles faisaient fonctionner grâce aux quêtes et donations qu'elles recevaient. En 1628, le Magistrat décida de déplacer l'hôpital dans

<sup>3</sup> A. Diocésaines Arras 3 Z 0/1

<sup>4</sup> LAMBRY Ch., *Les Évêques de Boulogne*, Boulogne-sur-Mer, Extrait de la Voix de Saint-Nicolas (1917-1923), t.1, 1922, p. 28.

la Basse-Ville. Mgr Victor Le Bouthillier intervint auprès des échevins pour que les bâtiments de l'Hôtellerie que les Sœurs occupaient dans la Haute-Ville deviennent leur propriété. D'autre part, leur chapelain, Louis Macquet, organisa des quêtes à travers tout le diocèse pour assurer aux religieuses un revenu suffisant qui devait leur permettre de vivre leurs premières années de clôture sans dépendre de l'extérieur. En 1628, Louis Macquet devint chapelain des Franciscaines, futures Annonciades, de cette ville.

Mgr Le Bouthillier confia à la Congrégation de l'Oratoire le collège de la ville de Boulogne-sur-Mer. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les jésuites furent intéressés par l'érection d'un collège à Boulogne-sur-Mer. Le registre aux délibérations de la ville proposa à la date du 26 février 1611, que « *soit érigé un collège et séminaire des Pères Jéhuristes pour enseigner la jeunesse de la dite ville et pais* »<sup>5</sup>. Le Magistrat souhaitant conserver un contrôle sur le collège repoussa l'offre jésuite et en 1619, confia le collège à trois régents. Les résultats furent médiocres et il fallut attendre 1629 pour que fut confié à une congrégation le collège boulonnais. Le 3 juillet 1629, maire et échevins acceptèrent l'établissement d'un collège des pères de l'Oratoire<sup>6</sup>. Le 15 octobre 1630, parurent les lettres patentes du roi Louis XIII portant l'établissement des oratoriens à Boulogne-sur-Mer. Mais, ces derniers prirent possession du collège le 28 avril 1631<sup>7</sup>. Les oratoriens s'engageaient à enseigner gratuitement à la jeunesse les humanités et le latin depuis la 6<sup>e</sup> jusqu'à la rhétorique. Cet établissement devint au fil du temps un collège de plein exercice réputé.

En 1630, Victor Le Bouthillier fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, mais il conserva pendant près de deux années l'administration du diocèse de Boulogne-sur-Mer où il continua de résider et d'exercer ses fonctions en conservant le titre d'évêque de Boulogne-sur-Mer. En juillet 1632, Mgr Le Bouthillier quitta le diocèse boulonnais. À la demande de Richelieu, il revint plusieurs fois, entre 1632 et 1637, dans cet évêché. Le 21 mai 1641, Mgr Victor Le Bouthillier devint titulaire de l'archevêché de Tours, où il mourut le 12 septembre 1670, à l'âge de 74 ans.

---

<sup>5</sup> A. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 1083, fol. 234 ; DELATTRE Pierre, *Les établissements des jésuites en France*, Enghien-Wetteren, 1940-1957, vol. I, col. 822.

<sup>6</sup> A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 58 : « *Délibération de donner aux reverends peres de l'oratoire le collège avec le revenu de la prebende preceptoriale et 300 livres par chacun an a prendre sur le revenu de l'hostellerie à la charge d'enseigner gratuitement quatre classes jusques a la Rethorique icelle comprise* ».

<sup>7</sup> A. M. Boulogne-sur Mer, B.B.2, fol. 64v.

Donc fin 1620 - début 1630, le prélat Victor Le Bouthillier, proche du pouvoir, modifia en profondeur le diocèse boulonnais, confia le collège de Boulogne-sur-Mer à la Congrégation de l'Oratoire et réforma le couvent des Franciscaines (futurs Annonciades) de la ville.

Abordons à présent le parcours de Louis Macquet, ecclésiastique qui est à l'origine du jansénisme dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer.

### 1.2) Port-Royal, Louis Macquet et le couvent des Annonciades de Boulogne

Louis Macquet est un personnage complexe lié à Port-Royal. Il naquit probablement dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Licencié en droit, il fut ordonné prêtre en mai 1617 et obtint rapidement une cure. En 1618, il fut nommé curé de Saint-Étienne, une paroisse située à quelques kilomètres de Boulogne-sur-Mer. À partir de 1627, Louis Macquet ne résidait plus dans sa paroisse. Angélique Arnauld s'interrogeait, dans une lettre à ce prêtre datée du 19 février 1635, sur le sort des paroissiens de Saint-Étienne et de Saint-Léonard et rappelait à Louis Macquet que ses fonctions paroissiales devaient être la priorité de ses occupations<sup>8</sup>. En avril 1627, Louis Macquet fut reçu secrétaire du chapitre cathédral de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Il occupa également diverses fonctions au sein du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer. En 1635, il devint archidiacre d'Artois<sup>9</sup>. Devenu chanoine, en décembre 1642, il conserva et cumula son archidiaconat et sa cure de Saint-Étienne. En janvier 1645, il fut élu doyen du chapitre cathédral<sup>10</sup>. Il prit possession de ses nouvelles fonctions le 27 janvier 1645 et démissionna le 26 janvier 1646<sup>11</sup>. Cette décision est peut-être due à l'arrivée du nouvel évêque François Perrochel, ami de Vincent de Paul. Le 24 août 1667, Macquet échangea avec Louis Chastillon la dignité de trésorier du chapitre avec son archidiaconat. Louis Macquet décéda le 5 janvier 1671 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. Outre ses biens mobiliers et ses rentes, il légua à ses héritiers la somme de 9126 livres 9 sols

<sup>8</sup> Lettres de Mère Angélique Arnauld, Fac-similé de l'édition d'Utrecht (1742-1744), introduction de Jean LESAULNIER, Phénix Éditions 2003, Lettre XXXIX, t. I, p. 59.

<sup>9</sup> Fursy Vaillant, vicaire général au début du XVIIe siècle, joua un rôle important dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer en raison des absences fréquentes de l'évêque Claude Dormy de 1632 à 1643.

<sup>10</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 263 v-264 : délibération du 23 janvier 1645.

<sup>11</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 72, fol. 273 v-275 : délibération du lundi 26 janvier 1646.

et 6 deniers, ainsi qu'une belle bibliothèque dont certains titres ou certaines allusions nous rappellent ses liens avec Port-Royal. Citons par exemple « *tous mes petits livres et opuscule de Saint Augustin qui traitent de la grâce* ».

Louis Macquet fut un correspondant de la mère Angélique Arnauld. De 1625 à 1650, cette dernière lui adressa plusieurs lettres dont 52 sont parvenues jusqu'à nous (voir tableau n°1)<sup>12</sup>.

Tableau n°1 : Lettres de la mère Angélique Arnauld à Louis Macquet

	MACQUET	Date		MACQUET	Date
1	Lettre XIV	1625, juillet	27	Lettre LXXXI	1639, 24 février
2	Lettre XVI	1626, 20 janvier	28	Lettre LXXXII	1639, juin
3	Lettre XX	1626, septembre	29	Lettre LXXXIII	1639, 5 juillet
4	Lettre XXI	1627, 7 juin	30	Lettre LXXXIV	1639, 4 juillet
5	Lettre XXII	1627, 30 juillet	31	Lettre CV	1640, 31 janvier
6	Lettre XXXVI	1635, 4 janvier	32	Lettre CVI	1640, 6 mars
7	Lettre XXXIX	1635, 19 février	33	Lettre CX	1640, 19 mai
8	Lettre XL	1635, 23 mars	34	Lettre CXII	1640, 19 juin
9	Lettre XLVI	1636, 8 mai	35	Lettre CXIV	1640, 25 juillet
10	Lettre XLVII	1636, 26 mai	36	Lettre CXXI	1641, 25 mai
11	Lettre LI	1637, 23 février	37	Lettre CXXIV	1641, 20 septembre
12	Lettre LIII	1637, 6 mars	38	Lettre CXXVIII	1642, 21 mai
13	Lettre LIX	1637, 29 juin	39	Lettre CXXXV	1643, 27 février
14	Lettre LXI	1637, 11 août	40	Lettre CXXXVI	1643, 6 mars
15	Lettre LXII	1637, 17 août	41	Lettre CLXV	1645, 24 avril
16	Lettre LXIV	1637, 28 août	42	Lettre CLXXVII	1646, vers mai
17	Lettre LXV	1637, 11 octobre	43	Lettre CCXXXVII	1648, novembre
18	Lettre LXVI	1637, 18 octobre	44	Lettre CCLXIV	1649, 14 mai
19	Lettre LXVIII	1637, 22 novembre	45	Lettre CCLXV	1649, 15 juin
20	Lettre LXIX	1637, 24 novembre	46	Lettre CCLXIX	1649, 18 septembre
21	Lettre LXXII	1638, 25 janvier	47	Lettre CCLXXI	1649, 27 octobre
22	Lettre LXXIII	1638, 17 février	48	Lettre CCLXXVII	1649, 25 novembre
23	Lettre LXXIV	1638, mars	49	Lettre CCXCVIII	1650, 7 juin
24	Lettre LXXV	1638, 24 mai	50	Lettre CCCII	1650, 19 juillet
25	Lettre LXXVI	1638, 26 juin	51	Lettre CCCIII	1650, 2 août
26	Lettre LXXVII	1638, 7 juillet	52	Lettre CCCXXIII	1650, 15 décembre

Véritable " directeur de conscience " de Louis Macquet, Angélique Arnauld lui prodigua des conseils, l'aïda à élaborer les constitutions du

<sup>12</sup> Lettres de Mère Angélique Arnauld, Fac-similé de l'édition d'Utrecht (1742-1744), introduction de Jean LESAULNIER, Phénix Éditions 2003.

couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer, lui permit d'entretenir une relation épistolaire avec Saint-Cyran, Singlin, Antoine Arnauld et de fait l'intégra dans le réseau de Port-Royal. En 1636, Louis Macquet fit un séjour à Port-Royal<sup>13</sup>. Il semblerait qu'il y effectua un second séjour en 1639<sup>14</sup>.

Les fonctions ecclésiastiques de Louis Macquet en firent l'un des principaux acteurs de la diffusion des idées "port-royalistes" au sein du couvent des Annonciades et du chapitre cathédral Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, mais aussi au sein des paroisses de l'archidiaconé d'Artois. Angélique Arnauld procura plusieurs livres à Louis Macquet. Le 27 février 1643, elle écrivait :

Ils ont fait un grand effort pour faire censurer le petit Livre que je vous ai envoyé<sup>15</sup> ; mais enfin les objections qu'on faisoit contre, se sont trouvées ridicules. C'est en partie à cause du Livre que vous admirez [l'*Augustinus*] qu'on lui fait cette guerre<sup>16</sup>.

Louis Macquet diffusa de nombreux livres dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le 24 avril 1645, Angélique Arnauld lui adressa une lettre dans laquelle elle précisait :

Je vous envoie le Livre de la fréquente communion & deux exemplaires d'une lettre pour sa justification : peut être l'avez-vous vue, mais vous la donnerez à quelques bon prêtre, si cela est ; & l'autre je vous supplie de la donner à M. N. ce bon ecclésiastique qui est avec vous. Je me recommande à ses saintes prières ; je crois qu'il est bien consolé de vous avoir. Je crois que M. le curé de S. Hildevert vous prêtera bien quelque Livre des Pères<sup>17</sup>.

Dans la lettre de mai 1646, elle lui envoyait *La seconde Apologie pour Jansenius* et le livre *de la fréquence Communion*<sup>18</sup>. En octobre 1648, elle adressa aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer le livre *des Lettres de M. de S. Cyran où vous trouverez la véritable doctrine Evangélique*<sup>19</sup>.

---

<sup>13</sup> Lettre LXXV, p. 138.

<sup>14</sup> Lettre LXXXII, p. 151.

<sup>15</sup> Il est précisé dans l'édition de 1742 : *Le catéchisme de M de S. Cyran, intitulé Théologie Familière*.

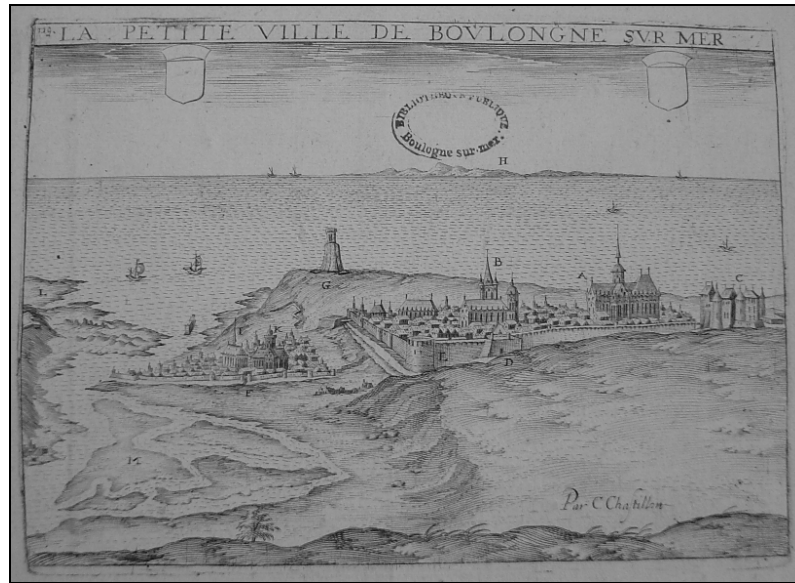
<sup>16</sup> Lettre du 27 février 1643, t. I, p. 231.

<sup>17</sup> Lettre du 24 avril 1645, t. I, pp. 275-276.

<sup>18</sup> Lettre de mai 1646, t. I, p. 291.

<sup>19</sup> Lettre du 3 octobre 1648, t. I, p. 388.

Louis Macquet s'est aussi beaucoup investi en faveur de l'établissement du couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer.

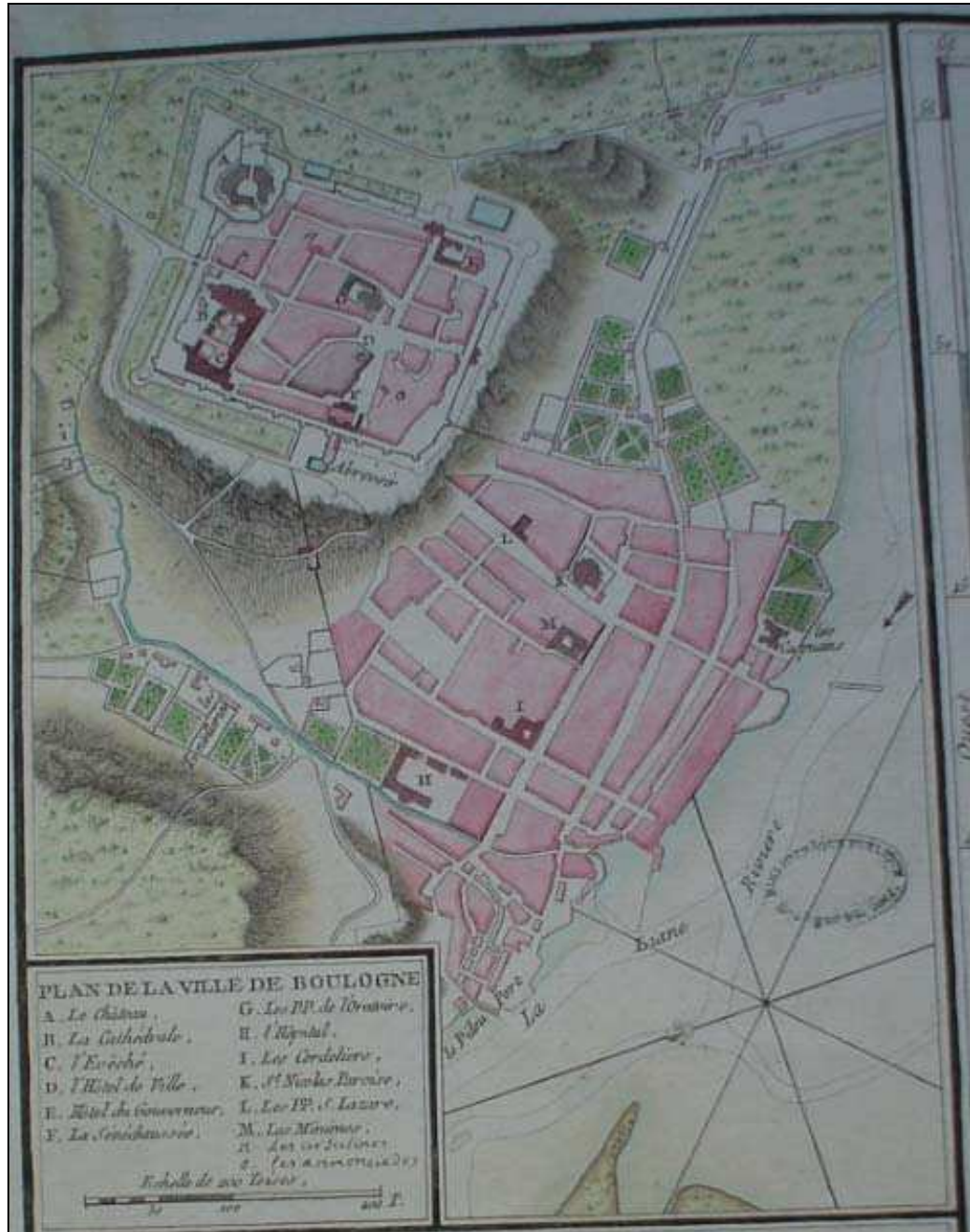


*Vue de la ville de Boulogne-sur-Mer au XVIIe siècle<sup>20</sup>*

Nous avons vu qu'en 1628, les Franciscaines de Sainte Catherine reçurent l'autorisation de s'installer dans la Haute-Ville de Boulogne-sur-Mer. La clôture fut autorisée et les religieuses reçurent le 25 août 1635 une constitution en 49 articles, rédigée ou corrigée par la mère Angélique et Saint-Cyran. Les Franciscaines abandonnèrent la règle de Saint-François, pour s'affilier à l'ordre des Annonciades de Sainte-Jeanne de Valois. La dernière cérémonie au monastère des Franciscaines fut solennellement célébrée le 3 février 1637. Puis la Supérieure se rendit à Paris, au monastère des Annonciades de Popincourt. Elle prit l'habit, fit un noviciat et après sa profession, revint à Boulogne-sur-Mer. Elle y donna l'habit à ses 30 sœurs. En 1644, la communauté comptait cinquante religieuses<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> B. M. Boulogne, portefeuille n°46, vue n° 37032.

<sup>21</sup> HAIGNERÉ Daniel, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne*, t. 1, 1880, p. 287-288.



Plan de la ville de Boulogne-sur-Mer en 1784<sup>22</sup>

<sup>22</sup> B. M. Boulogne, portefeuille n°46, plan n°37028.

De 1636 à 1654, la mère Angélique Arnauld adressa aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer plusieurs lettres dont 31 sont parvenues jusqu'à nous (voir tableau n°2).

Tableau n°2  
Lettres de la mère Angélique Arnauld aux Annonciades de Boulogne

	Annonciades	Date		Annonciades	Date
1	Lettre XLV	1636, 12 janvier	17	Lettre CCXLV	1649, 6 janvier
2	Lettre XLIX	1636, 12 novembre	18	Lettre CCLIII	1649, 27 janvier
3	Lettre L	1637, 25 février	19	Lettre CCLXXVIII	1649, fin de l'année
4	Lettre LX	1637, 29 juin	20	Lettre CCCIV	1650, août
5	Lettre LXX	1637, 21 décembre	21	Lettre CCCLVIII	1651, vers octobre
6	Lettre LXXVIII	1638, 16 juillet	22	Lettre CCCLXXXIX	1652, 12 janvier
7	Lettre CIX	1640, 14 mai	23	Lettre CCCXCVII	1652, 30 janvier
8	Lettre CXI	1640, mai	24	Lettre CCCCXV	1652, fin mars
9	Lettre CXIX	1641, 10 février	25	Lettre CCCCXVI	1652, 1 <sup>er</sup> avril
10	Lettre CXX	1641, avril	26	Lettre DXXXVI	1653, vers février
11	Lettre CXXV	1642, 30 mars	27	Lettre DLVI	1653, juin
12	Lettre CXXX	1642, fin juin	28	Lettre DLXXIII	1653, 10 août
13	Lettre CXXXIII	1642, octobre	29	Lettre DCIX	1654, 16 janvier
14	Lettre CXCVIII	1646, fin de l'année	30	Lettre DCXXXIX	1654, 20 avril
15	Lettre CCXXXIV	1648, 8 octobre	31	Lettre DCXL	1654, 24 avril
16	Lettre CCXL	1648, fin de l'année			

La correspondance d'Angélique Arnauld avec Louis Macquet et les Annonciades montre que ce dernier consacrait une grande partie de son temps à ce couvent. Il y faisait notamment des conférences. Le 22 novembre 1637, par exemple, la mère Angélique Arnauld conseillait à Louis Macquet de faire une leçon aux Annonciades en utilisant les écrits de Saint-Cyprien :

Je vous supplie, mon père, de me dire des nouvelles de vos leçons, et du profit qu'en font vos filles, et de lire le traité des deux martyrs de saint Cyprien, et de son sermon des devoirs, et de prendre de ces deux pièces le sujet d'une de vos leçons<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Lettre LXVIII, p. 121 : « Elle s'est accrue depuis quelques jours, ayant appris qu'il y a de la peste en vos quartiers ».

En 1641, la supérieure des Annonciades de Boulogne-sur-Mer fit un séjour à Port-Royal. Le 10 février 1641, Angélique Arnauld écrivait à cette dernière :

Ma très chère Mère, je ne puis m'empêcher de vous dire premièrement ce que déjà nous avons dit ici, lorsque vous y êtes venue, parce qu'il me semble absolument nécessaire, & je l'ai appris par ma propre expérience<sup>24</sup>.

Il semblerait que Louis Macquet fut contraint d'abandonner la direction du couvent des Annonciades vers 1649-1650. L'évêque François Perrochel l'incita à prendre cette mesure<sup>25</sup>. En 1650, le couvent des Annonciades de Boulogne-sur-Mer était divisé au sujet de la juridiction au sein de cet établissement que l'évêque François Perrochel souhaitait instaurer. Apparemment, Macquet était suspecté de déviance doctrinale par ce prélat, du moins c'est ce que sous-entend la lettre de la mère Angélique à Macquet, datée du 19 juillet 1650<sup>26</sup>. Dans cette lettre Angélique Arnauld conseilla à Louis Macquet de se retirer du couvent des Annonciades<sup>27</sup>. Dans la dernière lettre connue de la mère Angélique à Louis Macquet, datée du 15 décembre 1650, elle l'exhortait à la prudence<sup>28</sup>.

Un rapprochement entre Louis Macquet et Mgr François Perrochel peut expliquer l'interruption de la correspondance avec Angélique Arnauld à partir de 1650. Le chroniqueur Scotté écrivit :

Ce fut au synode que Mr de Perrochel convoqua le 20 mai 1665, qu'il fit accepter et signer par tous les chanoines, curés et autres bénéficiers du diocèse de Boulogne le formulaire et profession de foi que tous les ecclésiastiques sont obligés de garder et suivre comme une loi inviolable [...]

Je soussigné me soumet à la constitution apostolique d'Innocent X, souverain pontife, donné le 31 de mai 1653, et à celle d'alexandre VII son successeur, donné le 16 d'8bre 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé Augustinus dans le propre sens du même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions, je le jure, ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles.

Le présent formulaire a été lu et publié par commandement de Mr de Perrochel, dans le synode tenu le 20 mai 1665, dans le chœur de l'église

---

<sup>24</sup> Lettre CXIX, p. 208.

<sup>25</sup> Lettre CCLXIX, p. 432.

<sup>26</sup> Lettre CCCII, pp. 486-487.

<sup>27</sup> Lettre CCCII, p. 489.

<sup>28</sup> Lettre CCCXXIII, p. 528.

cathédrale de notre Dame de Boulogne, ensemble la bulle de notre saint père le pape alexandre VII, le 15 février dernier, et la déclaration du roy Louys XIV, du mois d'avril aussi dernier, et vérifié au parlement le 29 du même mois, le roi céant en son lit de justice et conformément aux intentions et mandement de sa sainteté et de sa majesté, a été ordonné par mon dit seigneur évêque, que ledit formulaire sera incessamment pour tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers et les religieuses de son diocèse, exempts de et non exempts, et nonobstant tous privilèges, oppositions et appellations quelconques, et sans aucune restriction, modifications ni explication du dit formulaire, a peine d'être procédé contre les refusants ou contrevenans, par toutes les voies et rigueurs prescrites par les dites bulles et déclarations ; était signé : Macquet prêtre ...<sup>29</sup>.

Remarquons la signature de Louis Macquet. De plus, aux côtés de l'évêque Perrochel, il imposa aux prêtres de son archidiaconé la signature du « Formulaire » d'Innocent X qui condamnait en 1665 les propositions de Jansénius.

La carrière de Louis Macquet montre clairement que ce personnage était assez éloigné de l'esprit de Port-Royal. L'attrait de ce prêtre pour les bénéfices ecclésiastiques et l'argent, pour son goût du luxe (maison canoniale, serviteurs ...) ne correspondent pas avec le rigorisme de Port-Royal. Cependant lors de ces visites archidiaconales, Louis Macquet diffusa auprès du clergé paroissial plusieurs livres des *Messieurs de Port-Royal*, et force est de constater qu'il est indéniablement l'un des ecclésiastiques à l'origine du jansénisme boulonnais. Cependant, les années 1680 et 1690 ne furent pas des périodes d'extension du jansénisme dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer.

### 1.3) Le jansénisme dans le diocèse boulonnais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la principale préoccupation de l'épiscopat boulonnais fut la lutte contre le protestantisme. Il semblerait que l'archidiacre Samson de la Planche présentait quelques sentiments jansénistes. Docteur en théologie, Samson de la Planche fut chanoine, archidiacre puis seul vicaire capitulaire unique lors de vacance du siège

---

<sup>29</sup> B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, *Description de la ville de Boulogne-sur-mer et du pays et comté Boulonnais et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable, recueillie et rédigée par Antoine Scotté de Velinghen, Personnat de Besinghen et d'Embry, ce XXVI janvier MDCCXX*, p. 611-613.

épiscopal en 1677. Trésorier du chapitre cathédral, il fut vicaire général de Mgr Ladvocat-Billiard, après la mort duquel, le siège vacant, il remplit les fonctions de vicaire capitulaire. Il fut également vicaire général de Mgr Claude Le Tonnelier de Breteuil (1681-1698). À partir de 1694, Mgr Le Tonnelier de Breteuil, malade, ne revint à Boulogne-sur-Mer qu'à de rares intervalles. Durant son absence, il avait remis la direction des affaires diocésaines aux mains d'un de ses vicaires généraux, le chanoine Samson de la Planche<sup>30</sup>. Cependant, la confiance de ce prélat envers son vicaire général ne l'avait pas empêché de le rappeler à l'ordre à l'occasion d'un sermon prêché dans l'église des Ursulines le 8 juin 1691, à cause de ses tendances jansénistes qui avaient été fortement remarquées. Le chanoine Samson de la Planche fut l'objet d'une censure publique de la part de l'évêque qui, le 27 août 1691, publia un mandement pour réfuter et condamner les opinions erronées qui avaient scandalisé : « *Censure faite par Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime Evêque de Boulogne au sujet d'un sermon prêché par un chanoine de son église cathédrale dans celles des Ursulines le 8 juin dernier. In-4° de 8 pp. A Boulogne chez Battut, imprimeur* ».

---

<sup>30</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 140-141.

## II. L'épiscopat janséniste de Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724

Nous avons reconstitué la carrière d'une centaine d'ecclésiastiques jansénistes de cet évêché et notamment celle de Pierre de Langle.

### 2.1) Pierre de Langle (Évreux 6 mars 1644 – Boulogne 12 avril 1724).

Pierre de Langle était le fils de Mathieu de Langle, conseiller du roi, receveur de la taille de l'élection d'Évreux. Mathieu de Langle avait épousé Marie du Resnel issue d'une famille originaire de Rouen. Pierre de Langle naquit le 6 mars 1644 dans la paroisse de Saint-Nicolas d'Évreux<sup>31</sup>. Il fit ses premières études au collège de sa ville natale et les termina à Paris au collège de Navarre, dans lequel il acheva ses humanités, sa philosophie et sa théologie. Le 26 mai 1670, il reçut en Sorbonne le bonnet de docteur<sup>32</sup>. Le 14 avril 1674, Pierre de Langle fut pourvu de la prébende de Houetteville au chapitre d'Évreux. Le 22 février 1678, il succéda, comme pénitencier, à son oncle Jacques de Langle. Le 29 mai 1681, il est qualifié de vicaire-général et official à une présentation pour la collation d'une chapelle de l'officialité du diocèse d'Évreux<sup>33</sup>. Bossuet, dont il était le disciple et l'ami, l'introduisit à la cour et le fit choisir par Louis XIV pour être le précepteur du comte de Toulouse<sup>34</sup>. En même temps qu'il menait à bien l'éducation du comte de Toulouse, Pierre de Langle prenait soin, en qualité de sous-précepteur, du duc de Bourgogne, de Philippe (futur Philippe V d'Espagne), et du duc de Berry, tous trois enfants du grand dauphin. Une sentence d'adjudication de

<sup>31</sup> LANDRIN C., *Un prélat gallican, Pierre de Langle, évêque de Boulogne (1644-1724)*, Calais, Imprimerie J. Peumery, 1905, p. 101-102.

<sup>32</sup> D'après la *Gallia Christiana*, t. X, colonne 1578, Pierre de Langle entra dans la congrégation de l'Oratoire. Ce qui est faux. Les archives de l'Oratoire à Paris ne contiennent aucun dossier sur un éventuel passage de Pierre de Langle dans la Congrégation de l'Oratoire.

<sup>33</sup> LANDRIN C., *op. cit.*, p. 108.

<sup>34</sup> A. D. Eure, H 1556 : « *Titres de propriété de la ferme du Bois-Cuvier, acquise par les Ursulines d'Evreux de René de Langle écuyer, sieur de Mosay, conseiller au bailliage et siège présidial d'Evreux, au nom et comme stipulant pour Messire Pierre de Langle, prêtre, docteur de Sorbonne, précepteur de son Altesse Monseigneur le comte de Toulouse, moyennant le prix principal de 9 200 livres, par contrat du 22 décembre 1692 [ladite ferme] située en la paroisse de Saint-Luc, hameau du Bois-Cuvier ...* ». Le 6 juin 1678 naquit, à Versailles, le 3<sup>ème</sup> fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. De sa femme, Victoire de Noailles, veuve du marquis de Gondrin, qu'il avait épousée en 1723, il eut le duc de Penthièvre. Il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1737, à Rambouillet ; LANDRIN C., *op cit*, p. 109-110.

bailliage d'Évreux, datée du 26 avril 1689, le mentionne acquéreur du château de la Ronce. Le 21 mars 1690, Mgr de Harlay, archevêque de Paris, céda à titre de fief perpétuel à « *M. Pierre de Langle, prêtre-docteur en Sorbonne, grand pénitencier officiel et grand vicaire de Monseigneur l'évêque d'Évreux, seigneur de la Ronce* » 120 acres de bruyères attenantes au domaine de la Ronce<sup>35</sup>. Le 24 décembre 1694, Pierre de Langle fut nommé abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Lô, au diocèse de Coutances, en même temps qu'il était prieur commendataire du Prieuré de Coudéon, au diocèse de Saintes<sup>36</sup>. En outre, il continuait à remplir les fonctions de pénitencier, d'official et de vicaire général d'Évreux. Lorsque Charles-Joachim Colbert de Croissy devint évêque de Montpellier, en novembre 1696, Pierre de Langle fut appelé à le remplacer comme agent général du clergé de France<sup>37</sup>. Il prêta serment en qualité d'agent général du clergé de France, le 2 mai 1697, et eut l'honneur de saluer Louis XIV, le 8 mai 1697, devant un grand nombre de prélats assemblés aux Augustins, à Paris.

« Il est nommé évêque de Boulogne le 29 mars 1698, reçoit ses bulles le 15 septembre suivant : il est sacré, le 14 décembre 1698, dans l'église des Feuillants, à Paris, par l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier. Il montre dans son diocèse une activité débordante, une vigilance incessante et une charité sans borne, en particulier pendant le dur hiver 1709. Il travaille de manière active en faveur des opinions jansénistes et contre la bulle *Unigenitus* »<sup>38</sup>.

Au cœur du réseau janséniste, la correspondance de Pierre de Langle dévoile le cheminement de la pensée des évêques jansénistes qui mène à l'appel des quatre évêques en 1717 et permet de mieux comprendre ce que fut la « querelle de la bulle *Unigenitus* » dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer et dans le royaume. Pierre de Langle écrivit beaucoup. Nous avons rassemblé un corpus de plus de 200 lettres. Nous avons identifié les

<sup>35</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 152.

<sup>36</sup> A. D. Pas-de-Calais, HDEP 3 C 3 : Procès entre Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer et l'abbé de St-Lô au sujet de réparations à faire dans l'abbaye de Saint-Lô (1721).

<sup>37</sup> A. D. Eure, H 1547 : « *Extrait de la réunion féodale des héritages non fieffez, relevant de la seigneur de la Ronce, prononcée à la requête de Maître Pierre de Langle, prêtre, docteur de Sorbonne et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Lô, agent général du clergé de France, seigneur des terres, fiefs et seigneurie de Fontaine-sous-Jouy, La Ronce et autres lieux, lequel a élu domicile en son chasteau de la Ronce* » (1698).

<sup>38</sup> LESAULNIER J., « Pierre de Langle », *Dictionnaire de Port-Royal*, élaboré sous la direction de Jean LESAULNIER et Antony McKENNA, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 587-588.

correspondants suivants : Colbert de Croissy, évêque de Montpellier ; Soanen, évêque de Senez ; de la Broue, évêque de Mirepoix ; Gaston de Noailles, évêque de Châlons ; le Cardinal de Noailles ; Pasquier Quesnel ; Duguet, de l'Oratoire ; Boursier, D'Etémare, Petitpiéd<sup>39</sup>, Louail, Ernest Ruth D'Ans<sup>40</sup>, ses vicaires généraux, Monnier et Gaultier, plusieurs membres de sa familles, des curés ...

Tableau n°3  
Lettres envoyées à Pierre de Langle de 1717 à 1724

Expéditeur	Date	Fonds	Nombre de lettres consultées
J-B. Gaultier	1717-1724	B. Port-Royal	9
Son secrétaire	1717-1724	A. D. Pas-de-Calais	5
Quesnel	1718-1719	Utrecht	5
Ruth D'Ans	1722	Utrecht	1
Colbert de Croissy	1723	Lettres de Colbert de Croissy	2
Evêque d'Amiens	1723	B. N. France	1
François Duvoy	1723	B. N. France	2
Archevêque de Reims	1723-1724	B. N. France	5
Total			30

<sup>39</sup> Le 22 mai 1718, Petitpiéd écrivait : « *J'ai vu Mgr de Boulogne ; il est très enjoué ; il a l'air simple, naturel, plein d'esprit et de politesse, mais sans nulle gêne. De la meilleure grâce du monde, il m'a permis de badiner avec lui par lettres, et il daigne assidûment me répondre de manière enjouée* », LAMBRY Ch., *op. cit.*, pp. 234-235.

<sup>40</sup> VAN MEERBEECK Michel, *Ernest Ruth D'Ans "patriarche des jansénistes" (1653-1728)*, Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique, fascicule 87, Bruxelles-Louvain, 2006.

Tableau n°4  
Lettres de Pierre de Langle de 1698 à 1724

Destinataire	Date	Fonds	Nombre de lettres consultées
Inconnu	1698	A. D. Pas-de-Calais	1
Administrateur de l'hôpital de Boulogne	1705	A. D. Pas-de-Calais	5
Thomas, curé de Lettes	1709	A. M. Saint-Omer	1
à son frère, M. de Mony	1711-1724	A. D. Eure	6
Gaston de Noailles, évêque de Châlons	1711-1715	B. N. France	50
Ministère de la Guerre	1712	S.H.A.T.	1
Abbé de Samer	1714	A. D. Pas-de-Calais	1
Du Vaucel	1714-1715	Utrecht	2
Cardinal Antoine de Noailles	1714-1718	Utrecht; B. N. France	19
De La Vrillière	1714-1721	Utrecht; S.H.A.T.	3
Un professeur de Louvain	1715	B. N. France	1
J-B. Gaultier	1717	Utrecht	1
Dieuset	1717	Utrecht	1
Abbé de Thésut	1717	A. M. Affaires étrangères, registre 1570, pièce 21.	1
Boursier	1718-1724	Utrecht	2
Quesnel	1718	Utrecht	4
Le Sesne de Menilles d'Etémare	1718-1724	Utrecht	7
Louail	1718-1720	Utrecht; B. Port-Royal	19
Ruth D'Ans	1719	Utrecht	1
Cardinal de Noailles	1719	B. N. France	1
Aux évêques appelants	1720	Lettres de Colbert de Croissy	1
De Silly	1720	Utrecht	1
Abbé de St-Lô	1721	A. D. Pas-de-Calais	3
Son neveu, M. de Langle de Mony	1722	A. D. Eure	1
Abesse de Chelle	1723	Utrecht	1
De Circour	1724	Utrecht	1
Monnier	1724	Utrecht	13
Sa nièce, Mme de Langle	1724	A. D. Eure	1
Non identifié	1714-1723	Utrecht	5
Colbert de Croissy	1723	Lettres de Colbert de Croissy	3
Evêque de Senez	1723	Lettres de Jean Soanen	1
Cardinal Dubois	1723	B. N. France	1
Evêque d'Amiens	1723	B. N. France	1
François Duvoy	1723	B. N. France	1
Archevêque de Reims	1723-1724	B. N. France	5
Total			165

Les lettres concernant cet évêque et sa famille en Normandie sont conservées aux archives départementales de l'Eure<sup>41</sup>. Plusieurs lettres de la correspondance de Pierre de Langle ont été publiées, surtout celles provenant du fond d'Utrecht, bien connu des historiens du jansénisme<sup>42</sup>.

Les tableaux n°3 et n°4 montrent l'étendue et la richesse de la correspondance de ce prélat. Précisons qu'en plus des lettres mentionnées dans ces tableaux, les archives d'Utrecht ont conservé plus d'une centaine d'autres, que nous consultons actuellement.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la continuité janséniste se signala par sa fidélité sans faille à la théologie de Saint Augustin. Mais en même temps, le jansénisme connaissait des inflexions internes, reflets des mutations politiques, idéologiques et sociales du tournant du siècle et des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. On ne reviendra pas ici sur la trompeuse et très relative « paix de l'Église » des années 1670-1680, ni sur les avatars de la querelle janséniste, conduisant à l'obtention, par Louis XIV, de la bulle

---

<sup>41</sup> A. D. Eure, E 2488 : lettres de Pierre de Langle, à son frère, son neveu et à sa nièce (1711-1724). Nous avons également consulté les dossiers suivants : 3 F 330, Notes d'Ernest Guillemare sur Pierre de Langle ; 3 F 499, Famille de Langle ; E 2485, Armorial de la famille de Langle en Normandie ; H 1547 : « *Extrait de la réunion féodale des héritages non fieffez relevant de la seigneurie de la Ronce, prononcée à la requête de Maître Pierre de Langle, prêtre, docteur de Sorbonne et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Lô, agent général du clergé de France, seigneur des terres, fiefs et seigneurie de Fontainesous-Jouy, La Ronce et autres lieux, lequel a élu domicile en son chateau de la Ronce (1698) ; Lots et partages de la succession de Pierre de Langle (1724)* » ; H 1556 : « *Titres de propriété de la ferme du Bois-Cuvier, acquise [...] pour Messire Pierre de Langle, prêtre, docteur de Sorbonne, précepteur de son Altesse Monseigneur le comte de Toulouse, moyennant le prix principal de 9 200 livres, par contrat du 22 décembre 1692* ».

<sup>42</sup> BRUGGEMAN J., VAN DE VEN A. J., *Inventaire des pièces d'archives françaises se rapportant à l'abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle et à la résistance contre la bulle unigenitus et à l'appel (ancien fonds d'Amersfoort)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1972. Charles LANDRIN a publié une trentaine de lettres de ce fonds dans, *Un prélat gallican, Pierre de Langle, évêque de Boulogne (1644-1724)*, Calais, Imprimerie J. Peumery, 1905. Citons TANS J.A.G. et SCHMITZ DU MOULIN H., *La correspondance de Pasquier Quesnel. Inventaire et index analytique*, Bruxelles 1989-1993, 3 tomes ; TANS J. A. G., Jacques E., SCHMITZ DU MOULIN H., et LAMBERIGTS M., *Lexicon pseudonymorum jansenisticorum. Répertoire de noms d'emprunt employés au cours de l'histoire janséniste et anti-janséniste*, Louvain, Bibliothèque de la Faculté de théologie, 1989 (*Instrumenta theologica*, n° 4) ; *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas. Correspondance, publiée avec introduction et annotations*, par J. A. G. TANS, Paris, Vrin, 1960 ; TANS J. A. G., « Les troubles causés par la constitution *unigenitus*. Correspondance entre P. Quesnel et les principaux évêques appelants, avec introduction et annotations », *Lias*, 1874, volume 1/2, p. 183-224.

*Unigenitus*<sup>43</sup>. Rappelons simplement qu'à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles, après la mort d'Arnauld (1694) et de Nicole (1695), l'oratorien Pasquier Quesnel, auteur du *Nouveau testament en français avec des réflexions morales sur chaque verset* (1692), était devenu le chef de file de la dissidence. Quesnel reprenait l'essentiel des thèses de Port-Royal, en les mêlant aux idées gallicanes et surtout à celles d'Edmond Richer (1559-1631) qui, dans un ouvrage paru en 1611 (*De ecclesiastica et politica potestate libellus*), avait revendiqué une Église dans laquelle le dépôt de la foi et de l'autorité serait confié, non seulement aux évêques, mais à tous les prêtres, voire à l'ensemble des fidèles, et avait souligné l'indépendance absolue du pouvoir civil. Prise à la lettre, une telle ecclésiologie menaçait les structures de l'Église établie et, par là même, les fondements de l'État et de la société classiques. La querelle se ralluma en 1702 autour du « cas de conscience » (peut-on absoudre un pénitent qui, sur le « fait » – l'attribution des cinq propositions à Jansénius –, s'en tient au « silence respectueux » ?). Fénelon fit corps avec les jésuites et l'entourage dévot du roi contre les jansénistes<sup>44</sup>. Quesnel, arrêté en 1703, s'évada et se réfugia en Hollande<sup>45</sup>.

Quelle fut la position de Pierre de Langle ? En 1702, lors de l'Assemblée extraordinaire du clergé qui se déroula à Paris, en la salle des Grands-Augustins, la province ecclésiastique de Reims nomma et députa

---

<sup>43</sup> La Bibliographie est immense. On suivra, sur ces points, la synthèse de D. JULIA dans J. LE GOFF et R. REMOND, *Histoire de la France religieuse*, t. 3 : *Du roi Très-Chrétien à la laïcité républicaine. XVIIIe-XIXe siècles* (sous la dir. de Ph. JOUTARD), Paris, Seuil, 1991, p. 11-71. Voir aussi R. TAVENEAU, *Jansénisme et politique*, Paris, A. Colin, 1965 ; Fr. Hildesheimer, *Le jansénisme*, Paris, Publisud, 1991, p. 109-117 ; C. MAIRE, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; M. COTTRET, *Jansénismes et Lumières. Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, A. Michel, 1998 ; M.-J. MICHEL, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, Klincksiek, Paris, 2000 ; D. K. VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française (1561-1791)*, Seuil, Paris, 2002. N'oublions pas les travaux de Lucien CEYSSENS.

<sup>44</sup> Sur les positions de Fénelon, voir G. DEREGNAUCOURT, « Fénelon à Cambrai (1695-1715) : remarques sur un épiscopat et perspectives de recherches », *XVIIe siècle*, n° 206, 52e année, n° 1-2000, p. 97-110 ; H. HILLENAAR, « Fénelon, Louvain et l'augustinisme », dans M. LAMBERIGTS (sous la dir. de, et avec la coll. de L. Kenis), *L'augustinisme à l'ancienne faculté de théologie de Louvain*, Leuven, University Press (Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium, CXI), Uitgeverij Peeters, 1994, p. 309-331 ; L. MAHIEU, *Jansénisme et antijansénisme dans les diocèses d'Arras et de Cambrai*, Lille, 1944.

<sup>45</sup> Voir, entre autre, l'article « Quesnel » de F. DELFORGE, dans *Dictionnaire du Grand Siècle* (sous la dir. de Fr. Bluche), Paris, Fayard, 1990, p. 1288-1289 ; L. CEYSSENS, « Les papiers de Quesnel saisis à Bruxelles et transportés à Paris en 1703 et 1704 », *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLIV, 1949, p. 508-521.

Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer, pour le premier ordre<sup>46</sup>. Les luttes occasionnées par le jansénisme, un moment apaisées, reprirent avec une nouvelle vigueur à l'occasion de la publication du *Cas de Conscience*, sorte de consultation où un confesseur de province, mis en scène reprenait la vieille *distinction du droit et du fait* et soutenait que sur le *point du fait* le Formulaire d'Alexandre VII, le silence respectueux suffisait sans adhésion à l'esprit. Le *Cas de Conscience* fut condamné par un bref du pape Clément XI qui, à la prière de Louis XIV, fulmina, le 17 juillet 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il enjoignait à tous les catholiques de rejeter non seulement de bouche, mais encore de cœur, comme hérétique, le sens de Jansénius, flétri dans les cinq propositions. Le 1<sup>er</sup> décembre 1705, Pierre de Langle publia son mandement pour la publication de la Constitution du pape Clément XI « contre le Jansénisme ». Le prélat écrivait :

Qu'il a vu avec une véritable douleur les efforts que des esprits inquiets ont fait depuis quelques années pour renouveler les contestations sur cette matière [...] Il fallait pour réunir tous les esprits que la même autorité qui avait condamné, dans la naissance de ces contestations, les cinq propositions extraites du livre de Jansénius, condamnant encore aujourd'hui les détours et les subtilités que l'on avait inventées pour mettre la doctrine de ce livre à couvert des censures de l'Église.

L'évêque citait ensuite un passage de la bulle :

Ne pas condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les 5 propositions, mais prétendre que le silence respectueux suffit, ce n'est pas renoncer à l'erreur, mais la cacher, ce n'est pas obéir à l'Église, mais s'en moquer.

Puis le prélat précisait qu'il se conformait « *au jugement que les évêques assemblés ont déjà porté* », qu'il acceptait « *comme eux avec respect et soumission la Constitution du Saint Siège* » et déclarait :

Que l'on ne satisfait point par le silence respectueux à l'obéissance qui est due aux Constitutions des Souverains Pontifes Innocent X et Alexandre VII ; qu'il faut s'y soumettre intérieurement, rejeter non seulement de bouche,

---

<sup>46</sup> Pour le second ordre fut désigné, Camille Le Tellier de Louvois, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé des abbayes de St-Pierre de Bourgueil et Notre-Dame de Vauluisant, chanoine de l'Église métropolitaine, l'un des vicaires-généraux de l'archevêque de Reims et son official métropolitain ; LANDRIN C., *op. cit.*, p. 132.

mais de cœur, et condamner comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq propositions<sup>47</sup>.

La signature du formulaire d'Alexandre VII était obligatoire dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer depuis 1665 et dès le début de son épiscopat, Pierre de Langle l'exigea aussi pour l'accès au bénéfice<sup>48</sup>. Par un bref du 13 juillet 1708, Clément IX condamna l'ouvrage de P. Quesnel comme « *offrant fréquemment une doctrine et des propositions séditeuse, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées et servant manifestement l'hérésie jansénissienne* ». Le bref ordonnait de retirer le livre des mains des fidèles et de le brûler « *à cause des erreurs jansénistes qu'il renferme* »<sup>49</sup>. Ensuite Louis XIV engagea l'épreuve de force contre ces « républicains » qui s'opposaient à son ordre religieux : il fit évacuer et raser Port-Royal (1709-1711). Par un arrêt du Conseil en date du 11 novembre 1711, Louis XIV abolit le privilège qui avait été accordé pour la publication des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel. À cette nouvelle, Pierre de Langle, supposant que l'arrêt avait été pris sur le conseil du P. Tellier, jésuite, confesseur du Roi, écrivit à Gaston de Noailles, évêque de Châlons, le 13 décembre 1711, une lettre de protestation :

Comment se peut-il et est-il naturel de préférer le sentiment d'un simple prêtre religieux, sur la doctrine d'un livre de religion, aux sentiments des grands évêques morts et vivants qui l'ont approuvé, et dont un des plus savants évêques du monde a bien voulu faire l'apologie ? – Cela ne se comprend pas. – Une telle préférence me paraît bien injurieuse à tout l'ordre épiscopal. Peut-on en conscience, laisser passer un coup si assommant sans crier et sans se plaindre ? Adieu, Monseigneur, il ne m'est pas possible d'en dire davantage<sup>50</sup>.

Louis XIV obtint la bulle *Unigenitus*, fulminée le 8 septembre 1713, qui condamnait 101 propositions extraites des *Réflexions morales* de Quesnel. En fait, la sentence pontificale frappait d'anathème, en un même ensemble organique, les grands thèmes de la théologie port-royaliste, mais

<sup>47</sup> LANDRIN C., *op. cit.*, p. 133-135.

<sup>48</sup> Le 12 janvier 1699, « *signature du Formulaire d'Alexandre VII par Charles Blocquel, demeurant à Wambercourt, nommé par le Roi au canonat de Fauquembergues, vacant par la mort de Jean Bonnier* » ; le 29 mai 1699, « *signature du Formulaire par Jean Sacleu, vicaire d'Audincthun, en vue d'obtenir du Roi les provisions d'une prébende de Fauquembergues* » ; Lambry Ch., *op. cit.*, p. 199.

<sup>49</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 202.

<sup>50</sup> B. N. France, Ms 23207, fol. 150.

aussi les thèses gallicanes et richéristes. Il ne faut pas pour autant conclure abusivement à l'ultramontanisme royal car, dans cette affaire, le vieux roi ne songeait pas à renoncer aux « maximes du royaume » ni aux Quatre Articles. Il n'avait d'autre intention que de briser la dissidence et, en s'appuyant sur une décision dogmatique canoniquement approuvée, de restaurer l'unité de l'Église en restaurant l'unanimité des membres de l'épiscopat avec leur chef. Pourtant, la crise s'amplifia. Ce fut de force que le roi fit accepter la bulle par une Assemblée du clergé réduite, d'octobre 1713 à février 1714. Réunie dès le 16 octobre 1713, l'Assemblée des Évêques accepta, par 140 voix contre 9, la constitution. L'Assemblée décida également que le Roi serait prié d'ordonner l'enregistrement, la publication et l'observation de la bulle *Unigenitus*. La Sorbonne, de son côté, renâcla et, le 15 février 1714, le Parlement se contenta d'enregistrer les lettres patentes de la veille, relatives à la diffusion de la bulle. Au vrai, certaines condamnations pontificales faisaient scandale, notamment celle de la 91<sup>e</sup> proposition qui, indirectement, proclamait les prérogatives de la puissance spirituelle, même dans l'ordre politique : voilà qui semblait consacrer les prétentions les plus hardies de la théocratie pontificale et mettre en cause le principe gallican de l'autorité du pouvoir temporel. Les jésuites exultèrent mais, tandis qu'une majorité d'évêques dociles recevait la bulle, d'autres (qui ne sont pas tous jansénistes), autour de Noailles, archevêque de Paris, refusèrent de la diffuser. Noailles, soutenu par son clergé parisien, devint ainsi le champion d'une sorte de cause nationale contre Rome, les jésuites et Versailles et l'ancien jansénisme doctrinal changeait de nature<sup>51</sup>.

Donc, en février 1714, huit prélats s'opposèrent, en même temps que le cardinal de Noailles, à la réception de la nouvelle Constitution : Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer ; Isoré d'Hervault, archevêque de Tours ; Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun ; Gaston de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne ; Jean Soanen, évêque de Senez ; Desmaret, évêque de Saint-Malo ; Dreuillet, évêque de Bayonne ; Clermont de Chaste, évêque de Laon. Les évêques opposants durent quitter Paris au plus vite. Le 8 février 1714, ils reçurent simultanément des lettres de cachet leur enjoignant de regagner leurs diocèses.

Pierre de Langle refusa l'acceptation de la bulle et écarta la possibilité de tout compromis. L'annonce de la mort de Louis XIV soulagea le parti des opposants à la bulle *Unigenitus*. Le 10 septembre 1715, Pierre de Langle se réjouit du bon déroulement de l'entrevue entre le duc d'Orléans et

---

<sup>51</sup> MICHEL M.-J., « Clergé et pastorale janséniste à Paris (1669-1730) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1979, p. 177-197.

le cardinal de Noailles<sup>52</sup>. Mais la mort de Louis XIV déchaîna toutes les passions qu'avait intimidées son prestige. Le duc d'Orléans, nommé régent pendant la minorité de Louis XV, se laissa incliner à la modération envers le cardinal de Paris, tout en assurant le pape de son fidèle concours<sup>53</sup>. Dès 1716, le régent mit en place un semblant d'unanimité en faisant élaborer par la Sorbonne un *Corps de doctrine*, bientôt accepté, en mars, par Noailles et 91 autres prélats<sup>54</sup>. Peine perdue, puisque le 1<sup>er</sup> mars 1717 quatre évêques, Charles-Joachim Colbert (Montpellier), Pierre de la Broue (Mirepoix), Jean Soanen (Senez) et Pierre de Langle (Boulogne-sur-Mer) déposèrent en Sorbonne un appel de la bulle *Unigenitus* au concile général. Ce premier appel entraîna une majorité du clergé parisien, des ecclésiastiques de 36 diocèses, des religieux et des personnels de diverses maisons de congrégations régulières<sup>55</sup>. Ces quatre prélats se confortaient de l'argument selon lequel les constitutions pontificales engagent toute l'Église dès lors qu'elles sont acceptées du corps tout entier de ses pasteurs par voie de jugement. L'appel fut renouvelé en avril 1719 et confirmé le 8 septembre 1720. Au total, 16 prélats, dont Noailles, puis 6500 à 7000 ecclésiastiques, entre 1717 et 1728, furent les appelants de la bulle. Le mouvement fut donc très minoritaire et élitiste, mobilisant surtout les gradués de Paris, des curés urbains, quelques chanoines ou membres d'ordres religieux et de congrégations. Il s'exprima en outre selon une géographie très différenciée (surreprésentation d'un large Bassin parisien, des diocèses de Châlons, Tours, Paris et, dans le midi, Senez..., représentation dérisoire, voire nulle, dans la France de l'est, du centre, du sud-ouest et du nord, malgré le cas particulier du diocèse de Boulogne-sur-Mer).

Nous reconstituons actuellement la carrière du clergé janséniste de l'évêché de Boulogne-sur-Mer. L'analyse de la carrière des curés jansénistes permet déjà de mieux saisir ce mouvement de dissidence.

---

<sup>52</sup> B. N. France, Ms 23206, fol. 300.

<sup>53</sup> Voir PETITFILS J.-C., *Le Régent*, Paris, Fayard, 1986.

<sup>54</sup> CARREYRE J., *Le Jansénisme durant la Régence*, Louvain, 1929-1933, 3 vol.

<sup>55</sup> DINET D. et DINET-LECOMTE M.-Cl., « Les jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les recueils des actes d'appel de Gabriel-Nicolas Nivelles », dans *Jansénisme et Révolution. Actes du Colloque de Versailles de 1989. Chroniques de Port-Royal*, Paris, 1990 ; *Id.* « Les appelants contre la bulle *Unigenitus* d'après Gabriel-Nicolas Nivelles », *Histoire, Économie et Société*, 1990, p. 365-389.

## 2.2) Origines géographiques et socioprofessionnelles des curés jansénistes

Rappelons que l'ensemble du clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer était d'extraction massivement locale. En 1725, sur les 268 curés qui répondirent au questionnaire de l'évêque Henriau, 240 étaient des prêtres originaires de l'évêché de Boulogne-sur-Mer, 10 étaient des réguliers et 18 provenaient des diocèses voisins<sup>56</sup>.

Nous connaissons les lieux de naissance de 51 appelants sur les 66 inventoriés pour l'Appel de 1717 : 47 naquirent dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, un dans le diocèse d'Arras<sup>57</sup>, un dans celui de Cambrai<sup>58</sup> et deux autres dans des diocèses plus éloignés, Sées et Autun<sup>59</sup>. Les registres de la série 1 G mentionnent la paroisse de naissance de 36 prêtres sur 47 ; pour les 11 autres, il est simplement indiqué qu'ils étaient natifs du diocèse. L'analyse du tableau n°5 met en évidence l'importance du contingent de curés nés dans le doyenné de Boulogne (15) et, plus particulièrement, dans la cité épiscopale elle-même (13) ; de même, 5 des 6 appelants originaires du doyenné de Marck étaient nés à Calais.

En 1725, nous connaissons les lieux de naissance de 46 curés sur les 57 : 43 naquirent dans le diocèse boulonnais et trois autres dans un diocèse extérieur, Autun, Cambrai et Orléans<sup>60</sup>. Les registres de la série 1 G

<sup>56</sup> PLAYOUST-CHAUSSIS A., *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIIIème siècle (1725-1790)*, Arras, 1976. p. 153.

<sup>57</sup> Jean Preuvost, curé de Louches de 1682 à 1723 (A. D. Pas-de-Calais, 1 G 18, fol. 23 v.).

<sup>58</sup> Bernard Morlet, curé de Saint-Pol-sur-Ternoise de 1702 à 1720 (A. D. Pas-de-Calais, 1 G 15, fol. 129).

<sup>59</sup> Joseph Fatus des Fourneaux, « fils de Robert et de Charlotte du Cesne de Falaise du diocèse de Sées », curé d'Échinghem de 1711 à 1717 (A. D. Pas-de-Calais, 1 G 17, fol. 107) ; Claude Monicaud, du diocèse d'Autun, curé de Marquise de 1711 à 1742 (A. D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 56 v.).

<sup>60</sup> Claude Monicaud, du diocèse d'Autun, curé de Marquise de 1711 à 1742 (A. D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 56 v.). Bernard Morlet, originaire du diocèse de Cambrai, curé de Bresmes de 1720 à 1741, (A. D. Pas-de-Calais, 1G4 fol. 154v et 1G7 fol. 102). Michel Jollain, natif du diocèse d'Orléans, avait été obligé de quitter sa cure de Burthecourt, au diocèse de Metz, à cause de sa conduite hostile à la constitution *Unigenitus*. Admis dans le diocèse de Boulogne en 1719, il fut nommé d'abord vicaire à Calais et, en 1720, il se vit attribuer la cure de Renty « où il se trouvait en butte aux insultes journalières des jeunes gens ; on le traitait d'excommunié et on allait jusqu'à l'interrompre lorsqu'il parlait à l'église. On l'assiégea dans sa maison, on enfonça les portes et les fenêtres ; on tua ses volailles et on emporta son bois ; ce fut un pillage complet ». La situation devint intenable. Michel Jollain fut autorisé à permuter avec le curé de Fiennes en Boulonnais (1724).

mentionnent la paroisse de naissance de 23 curés sur les 43 ; pour les 20 autres il est indiqué « originaire du diocèse de Boulogne ». Le doyenné de Boulogne constitue toujours le plus gros contingent.

Tableau n°5  
Lieu de naissance des curés jansénistes en 1717 et en 1725

Doyennés	Lieu de naissance des curés appelants par doyenné en 1717	Lieu de naissance des curés appelants par doyenné en 1725
Marck	6	2
Guînes	2	1
Wissant	1	
Tournehem (Artois)	/	1
Boulogne	15	8
Alquines	1	2
Bléquin (Artois)	1	
Samer	2	2
Alette	4	3
Bomy (Artois)	1	1
Auchy (Artois)	/	1
Frencq	1	1
Fauquembergues (Artois)	2	
Vieil-Hesdin (Artois)	/	
Filièvres (Artois)	/	
Frévent (Artois)	/	
St-Pol (Artois)	/	1
Diocèse de Boulogne (sans précision de la paroisse)	11	20
Total	47	43

Avant d'analyser l'origine socioprofessionnelle des prêtres jansénistes, il convient d'étudier celle du clergé paroissial dans son ensemble. À partir de 143 titres patrimoniaux, nous avons reconstitué l'origine socioprofessionnelle des pères des aspirants au sacerdoce dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer pour la période 1698-1723. À titre de

---

Michel Jollain fut destitué en 1728 par Mgr Henriaux à cause de son obstination à refuser de reconnaître la constitution *Unigenitus*. Il se retira dans le diocèse d'Auxerre où il fut curé de la paroisse Saint-Agnan. Il mourut en 1745, à l'âge de 80 ans.

comparaison nous avons effectué la même démarche pour l'évêché de Saint-Omer, pour la période 1707-1726<sup>61</sup>.

Tableau n°6  
Répartition socioprofessionnelle des pères des aspirants au sacerdoce  
dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer

	Diocèse de Boulogne		Diocèse de Saint-Omer	
	1698-1723	%	1707-1726	%
Nobles	17	11,9	4	5,47
Rentiers	2	1,4	5	6,84
Officiers et prof. Libérales	49	34,26	13	17,8
Artisans	12	8,4	20	27,39
Commerce	27	18,88	30	41,09
Militaires, gardes	3	2,09	/	/
Agriculture	33	23,07	1	1,36
Total	143	100	73	100

Pour l'ordre de la noblesse, il s'agissait principalement d'une noblesse d'épée, rurale, et « *vivant de ses terres* ». Elle perpétuait les traditions familiales en destinant un de ses fils à la carrière ecclésiastique. Bien entendu, l'aîné n'était pas destiné à cette carrière puisque qu'il devait hériter du titre de noblesse et des terres. Sous l'épiscopat de Pierre de Langle, les familles nobles représentait 11,9 % des titres patrimoniaux.

Les familles de rentiers étaient les personnes « *vivant de leurs biens* » qui pouvaient facilement financer les études de leurs fils ou celles de leurs neveux. 1,4 % du total, étaient issus de familles de rentiers.

La catégorie des officiers et des professions libérales représentait le contingent le plus important, soit 34,26%. Les fils d'officiers étaient les plus nombreux. Parmi eux, nous dénombrons 36 fils de baillis, 13 fils de notaires, 16 fils de procureurs et 9 fils de greffiers. Ces familles d'officiers, ayant facilement accès à l'instruction, représentaient l'élite villageoise ou urbaine. Les professions libérales étaient multiples et variées, allant du chirurgien au directeur des messageries.

Les familles d'artisans étaient peu nombreuses. 8,4% des prêtres naquirent dans des familles de maîtres artisans. L'artisanat urbain était plus important que l'artisanat rural. Ces familles étaient relativement aisées. Le

<sup>61</sup> MOULIS Philippe, *Le clergé paroissial du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1627 à 1789*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnaucourt, Université d'Artois, 2008, t. II, p. 293-312.

21 février 1714, par exemple, F. Lemaire, « *marchand, maître cordonnier dans la basse-ville de Boulogne* », constitue un titre de sacerdotal, *en faveur de son fils F. M, sur sa maison audit lieu, faisant face à l'église de St-Nicolas* »<sup>62</sup>.

Pour les familles de marchands, la plupart des contractants étaient dénommés dans les titres patrimoniaux en tant que marchands ou négociants<sup>63</sup>. Parfois, le métier était précisé. En 1708, par exemple, F. Dieuset « *marchand boucher à Boulogne* » établit un titre en faveur de son fils<sup>64</sup>. 18,88% des futurs prêtres provenaient de ces familles.

Les familles des militaires et des gardes fournirent 2,09% de clercs pour la période 1698-1723, 2,04%.

Les familles de laboureurs et de fermiers contribuèrent fortement au recrutement des ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Entre 1698 et 1723, les ecclésiastiques, dont le père exerçait une profession liée à l'agriculture, représentaient 23,07% des effectifs étudiés.

Nous ne connaissons la profession des parents que pour 15 curés sur les 66 appelants de 1717. Quatre d'entre eux étaient fils de marchands, trois d'extraction nobiliaire, deux issus de la petite magistrature, deux étaient fils de notaires, un autre d'échevin, un autre de maître tailleur, un de maître chirurgien et un de laboureur. Observons la surreprésentation des familles de petits et moyens notables citadins, représentatives de la noblesse locale, du commerce, des offices et des professions libérales. Citons par exemple le cas de Pierre Roboam Miellet. Son père constitua le 23 septembre 1704, le titre suivant : « *R. Miellet, notaire royal, bailli d'Hucqueliers, y demeurant, et Gabrielle Darsy, sa femme constituent en faveur de leur fils Pierre Roboam, acolyte du diocèse de Boulogne, un titre sacerdotal de rente, assis sur leur maison de Wicquinghen, occupée par P. Grenu, bailli dudit lieu* »<sup>65</sup>.

---

<sup>62</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 17, fol. 149v.

<sup>63</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1G 16, fol. 138v : « *le 15 juin 1703, Pierre Paillet marchand et Jeanne La cleric sa femme de Boulogne constitue un titre sacerdotal pour leur fils P. Paillet, acolyte du diocèse sur deux maisons en la Beurière à Boulogne* » ; A. D. Pas-de-Calais, 1G 16, fol. 218v : « *Le 9 avril 1706, Pierre Du Broeuil, marchand bourgeois de Boulogne et de Margueritte Sanson, sa femme constituent, au profit de Simon Du broeuil, leur fils, aprst au séminaire de Boulogne pour recevoir ordres sacrés, un titre sacerdotal de rente, assis sur leur maison, rue des Cuisiniers, de la Haute-Ville* ».

<sup>64</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 16, fol. 276.

<sup>65</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 16, fol. 186v.

Tableau n°7  
Répartition socioprofessionnelle des curés jansénistes  
sous l'épiscopat de Pierre de Langle

	Diocèse de Boulogne		Curés jansénistes	
	1698-1723	%	1698-1724	%
Nobles	17	11,9	5	13,15
Rentiers	2	1,4	1	2,63
Officiers et prof. Libérales	49	34,26	10	26,31
Artisans	12	8,4	4	10,52
Commerce	27	18,88	15	39,5
Militaires, gardes	3	2,09	/	/
Agriculture	33	23,07	3	7,89
Total	143	100	38	100

La répartition socioprofessionnelle des curés jansénistes en 1725 confirme la tendance de 1717. Sur les 57 curés nous ne connaissons que la profession des parents que pour 23 curés avec deux nobles, un fils de rentier. Quatre curés sont issus d'une famille d'officier ou de profession libéral. Trois autres ont un père artisan, onze autres sont fils de marchands et deux autres fils de laboureurs. La répartition des curés appelants de 1717 et celle de 1725 permettent de dresser un premier bilan de la répartition socioprofessionnelle du clergé paroissial janséniste sous l'épiscopat de Pierre de Langle.

Le jansénisme trouva surtout un écho favorable au sein d'un petit quart du clergé diocésain, d'origine citadine et aisée, mais laissa insensible une majorité d'ecclésiastiques d'extraction plus modeste et essentiellement rurale.

### 2.3) Niveaux d'études, lieux de formation et ordinations

Les études et la formation au sacerdoce des futurs prêtres de paroisse du diocèse de Boulogne étaient longues et solides. Les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise suivaient majoritairement leur cursus scolaire dans les classes du collège local de l'Oratoire : cinq années d'humanités, une ou deux années de philosophie, avant, pour certains d'entre eux, d'entreprendre un cursus de théologie. Se dessine une frontière de catholicité avec la

spécificité artésienne car, dans cette partie du diocèse, les familles privilégiaient le collège des carmes de Saint-Pol-sur-Ternoise ou les établissements tenus par les jésuites à Saint-Omer, Arras et de Hesdin.

La formation janséniste des séminaristes commençait déjà au collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer. Le chapelain Morette écrivait en 1724 à l'évêque de Soissons :

Or, ces deux proscrits [les vicaires généraux Gaultier et Monnier] qui sont les tout-puissants dans notre diocèse, pour pervertir tout l'état ecclésiastique, depuis trois ans ils font venir dans une salle à l'évêché tous ces grands écoliers de notre collège, théologiens, philosophes, rhétoriciens, et tous autres un peu intelligents, pour écouter deux fois par semaine après leurs classes, toute leur doctrine et tous les systèmes de Quesnel, et c'est de ces écoliers là ainsi empoisonnés qu'on en prend pour faire le catéchisme dans plusieurs églises [...].

C'est aussi de ces meilleurs écoliers jansénistes qu'on fait entrer au séminaire qu'on fait avancer dans les ordres, et à qui on donne presque aussitôt les cures<sup>66</sup>.

Véritable marchepied à un bénéfice ecclésiastique aux revenus conséquents, le diplôme universitaire était brigué par les plus ambitieux et les plus riches. Mais peu d'ecclésiastiques du diocèse de Boulogne-sur-Mer allaient quérir des grades universitaires. Les 202 titres sacerdotaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer pour la période 1699-1724 précisent que seulement 10,39 % des ecclésiastiques firent des études universitaires. La majorité des ordinands boulonnais n'obtenait pas de grades universitaires ; en revanche, une partie des curés appelants se signale par des lauriers universitaires : comme le montre le tableau n°8, 21 des 66 curés appelants obtinrent des grades à Paris. En 1725, sur les 57 curés jansénistes seulement 9 avaient suivi un cursus universitaire à Paris. Cette diminution, par rapport à 1717 s'explique par le fait que la plupart des curés jansénistes de 1725 furent formés au collège de l'oratoire et au séminaire lazariste de Boulogne-sur-Mer.

---

<sup>66</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. XIII, pièce 167 : lettre de F. Morette, prêtre et chapelain de la cathédrale de Boulogne du 28 juin 1721.

Tableau n°8  
Les grades universitaires des curés appelants en 1717 et 1725

Grades	Nombre de curés (1717)	Université	Nombre de curés (1725)	Université
Docteur en théologie	3	Paris	1	Paris
Licence en théologie	1	Paris	1	Paris
Licence <i>in utroque</i>	1	Paris	/	Paris
Bachelier en théologie	4	Paris	1	Paris
Maître ès-arts et <i>quinquennium</i>	4	Paris	3	Paris
Maître ès-arts	4	Paris	3	Paris
Gradué nommé de l'université	1	Paris	/	Paris
Études en théologie (sans précision)	3	Paris	/	Paris
Total	21		9	

Le séminaire lazarisite de Boulogne-sur-Mer, qui ouvrit en novembre 1682, accueillait les ordinands afin de parfaire leur formation pratique et spirituelle dans les différents niveaux des ordres canoniques. Ce long et exigeant cheminement entraîna une incontestable amélioration de la formation religieuse et intellectuelle du clergé paroissial, en même temps que la mise en place d'un esprit de corps. Le séjour au séminaire de Boulogne-sur-Mer constituait la condition indispensable à l'obtention des ordres mineurs et majeurs. Sous l'épiscopat de Pierre de Langle, la durée du séjour était d'une quinzaine de jours avant la tonsure, d'un mois pour les minorés, de neuf mois avant la réception du sous-diaconat, de trois mois avant le diaconat et de trois mois avant la prêtrise.

Ces quelques mois d'études avant chacun des trois ordres sacrés étaient peu pour acquérir l'ensemble des connaissances ecclésiastiques<sup>67</sup>. Cependant le tableau n°9 montre la progressive augmentation de la durée du séjour obligatoire au séminaire. Signalons aussi une autre obligation épiscopale du XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir de l'épiscopat de Pierre de Langle, chaque nouveau curé devait effectuer un mois de séminaire avant d'exercer dans sa paroisse.

<sup>67</sup> DEGERT A., *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, Ed. Beauchesne, 1912, t. 2, p. 11.

Tableau n°9  
Durée du séjour obligatoire au séminaire  
d'après les statuts du diocèse de Boulogne-sur-Mer

	1678	1686 <sup>68</sup>	1701
Tonsure			15 jours
Ordres Mineurs			1 mois
Sous-diaconat	9 mois	9 mois	9 mois
Diaconat	3 mois	3 mois	3 mois
Prêtrise	3 mois	3 mois	3 mois
Total	15 mois	15 mois	16 mois 15 jours
Bénéfice curial			1 mois

Le registre des pensionnaires du séminaire de Boulogne-sur-Mer n'est pas parvenu jusqu'à nous. Par contre le registre de compte du séminaire de Boulogne-sur-Mer conservé aux Archives Départementales du Pas-de-Calais sous la côte 25 G 1 permet de proposer une estimation des effectifs du séminaire pour la période 1715 à 1723<sup>69</sup>.

Nous estimons, pour la période 1719-1722, les effectifs annuels du séminaire de Boulogne-sur-Mer à 38 séminaristes (tableau n°10).

Tableau n°10  
Estimation des effectifs du séminaire de Boulogne-sur-Mer  
(1715-1723)<sup>70</sup>.

Année	Séminaristes
1715*	2
1716*	26
1717*	16
1718*	32
1719	39
1720	35
1721	42
1722	36
1723*	24

<sup>68</sup> Les statuts synodaux du diocèse de Boulogne-sur-Mer de 1686, article XXI, *Du séminaire*, ne détaillent pas la durée de séminaire obligatoire avant chaque ordination. Nous pouvons considérer que les statuts de 1678 étaient dans ce cas toujours en vigueur.

<sup>69</sup> Le registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer (1715-1771), conservé aux archives départementales du Pas-de-Calais, sous la côte 25 G 1 est incomplet.

<sup>70</sup> L'astérisque signifie que l'année est incomplète.

Le curé janséniste Corbehem connaissait bien ce séminaire. En effet, en 1716, il y fit un séjour de plusieurs mois. Chanoine du chapitre collégiale de Saint-Pol-sur-Ternoise, Corbehem fut ordonné prêtre, le 19 septembre 1716, dans la chapelle du séminaire<sup>71</sup>. Le registre de compte du séminaire précise qu'il paya, le 10 avril 1716, sa pension de séminariste : 71 livres 5 sols<sup>72</sup>. Le 11 septembre 1716, il versa « *pour la retraite de la pretrise 8 livres 12 sols 6 deniers et vin compris* »<sup>73</sup>.

Le supérieur du séminaire de Boulogne-sur-Mer, confesseur de l'évêque, et la plupart des professeurs se rallièrent aux vues de Pierre de Langle. Ce dernier fit de l'établissement boulonnais un lieu de formation d'ecclésiastiques jansénistes. La plupart des curés jansénistes furent ordonnés sous son épiscopat. Sur les 57 curés jansénistes de 1725, 34 furent formés dans le séminaire de Boulogne-sur-Mer. Cela signifie que vers 1717, le collège de l'oratoire et le séminaire boulonnais façonnaient des prêtres jansénistes.

Interrogeons-nous sur l'enseignement dispensé dans ce séminaire lazariste. Les gazettes antijansénistes fournissent quelques indications. En avril 1720, par exemple, la vie et les écrits de Pasquier Quesnel étaient expliqués aux ordinands :

Un lazariste professeur dans le Séminaire de votre ville fit il y a peu de temps en présence de tous les séminaristes, une éloge de la vie et de la mort de l'hésiarque Quesnel [...] Ce même professeur étant interrogé, il y a peu de jours, s'il scavoit quelque nouvelle touchant la constitution, « il y a, répondit-il quelque espèce d'apparence qu'elle va être universellement reçue, mais c'est parce que le Pape a fait connaître aux évêques de la présente assemblée, que pourvu qu'elle soit reçue, il ne se soucie pas en quel sens ». On laisse à juger au public par cette réponse impudente de quoi est capable un sectaire<sup>74</sup>.

Quels livres étaient utilisés pour la formation des séminaristes sous l'épiscopat de Pierre de Langle ? L'achat des livres du séminaire était subordonné au choix ou à l'approbation de l'évêque. Mgr de Langle ne se

<sup>71</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 4 : Actes du secrétariat. Collation des bénéfiques, ordinations, dispenses. Episcopat de Pierre de Langle (1708-1721), fol. 105.

<sup>72</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : Avril 1716.

<sup>73</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : Septembre 1716. Le 29 septembre de la même année, Corbehem paya un supplément de 2 livres 2 sols « *pour du vin acheté* ».

<sup>74</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. X, pièce 75 : Supplément à la gazette de Hollande, avril 1720.

priva pas de ces prérogatives pour introduire dans l'enceinte du séminaire des ouvrages jansénistes. Ce prélat regardait la Sainte Écriture et les écrits des Pères de l'Église comme les seules véritables sources de la doctrine catholique. Le 16 septembre 1711, Mgr de Langle faisait part à son homologue de Châlons qu'il utilisait dans son séminaire la théologie de M. Habert :

Pour moy sans faire beaucoup de bruit tout prest néanmoins de faire celui qu'il conviendra de faire pour la défense de la cause de l'Église, je viens de changer le plus pauvre des théologiens qu'on enseigna depuis longtemps dans mon séminaire Du Metz, et j'ai fait prendre la Théologie de M. Habert. Je souhaiterois néanmoins qu'elle fut plus achevée et plus limée mais je n'en ai point de plus propre à l'usage des séminaires. Je sais qu'on l'enseigne dans le votre Monseigneur et cela n'a pas peu contribué à me déterminer nonobstant la tempête qui s'est élevée contre cet auteur. Ne faites vous rien pour sa justification vous Monseigneur qui éte attaqué personnellement par la dénonciation qui vous a été faite de sa théologie<sup>75</sup>.

Le registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer apporte également quelques éléments de réponse en mentionnant divers achats et titres de livres pour la période s'étalant de mai 1717 à août 1723<sup>76</sup>. De mai 1717 à août 1723, les recettes relatives aux livres s'élevèrent à 327 livres tournois 9 sols et 9 deniers. Les livres provenaient souvent de Paris, par exemple : en décembre 1719, « *receu vingt et trois livres cinq sols pour des livres de paris qu'on a cédé aux séminaristes* »<sup>77</sup> ; le 16 août 1721, « *receu pour les livres venus de paris 22 livres 13 sols* »<sup>78</sup>. Les ouvrages étaient parfois légués lors de la succession d'un ecclésiastique. En mai 1722, le comptable note : *j'ay receu douze livres pour le prix d'un bréviaire*

---

<sup>75</sup> B. N. France, Ms 23207, fol. 144. La théologie de Châlons : *Theologia dogmatica et moralis ad usum seminarii Catalaunensis*, publiée à Paris en 1709 avait pour auteur Louis Habert. Cette théologie de Châlons fut introduite dans plusieurs séminaires jansénistes. La théologie de M. Habert remplaçait l'ouvrage de Jacques Dumets, docteur en Sorbonne et professeur de théologie morale au séminaire de Saint Nicolas-du-Chardonnet qui avait édité entre autres ouvrages : "*Clavis theologiae practicae tripartitae*", en 4 vol. in-12 (ed. 1654, 1663, 1674). Citons également l'édition en trois volumes de 1682 : *Clavis theologiae theoreticae bipartitae. Prima pars de Deo uno et trino angelorum et hominum creatore, complectens quatuor tractatus*, Paris, St. Michallet.

<sup>76</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : Registre de comptes des prêtres de la Mission de Boulogne-sur-Mer (1715-1771).

<sup>77</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : décembre 1719.

<sup>78</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : août 1721.

*romain qui étoit des livres de feu M. Renauld* »<sup>79</sup>. Les livres étaient achetés par les lazaristes du séminaire et ensuite vendus aux séminaristes<sup>80</sup> et quelquefois à d'autres ecclésiastiques, le 9 janvier 1723 : « *reçu de mr le curé d'Audinghen trente francs pour deux grands livres de chant que nous luy avions donné il y a quelque temps, 30 livres* »<sup>81</sup>.

Le registre mentionne parfois le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. En mai 1717, le Rationnaire du jésuite Denis Petau (1559-1651), un des grands savants et théologiens du XVII<sup>e</sup> siècle, fut acheté au prix de 4 livres et sols l'unité<sup>82</sup>. Notons en juin 1721, les achats d'un catéchisme ; en mai 1722 celui d'un bréviaire romain<sup>83</sup> ainsi qu'un autre bréviaire<sup>84</sup> et en juin 1722, « un tome de Bence »<sup>85</sup>. L'évêque contribuait aussi financièrement à l'achat de livres. Pierre de Langle acheta des ouvrages pour son séminaire. Ainsi il est inscrit sur le registre des recettes du séminaire, à la date du 8 août 1723 : « *reçu de Monseigneur l'evêque de boulogne pour des Nouveaux Testaments qu'on luy a fait venir de Paris : 181 livres 16 sols* »<sup>86</sup>.

L'analyse de ce registre montre que la plupart de ces achats concernait des livres classiques et sans lien apparent avec la querelle de la bulle *Unigenitus*. Néanmoins, Pierre de Langle et les lazaristes du séminaire formèrent des ecclésiastiques jansénistes.

Les listes des ordinations confirment-elles ces propos ?

<sup>79</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : mai 1722.

<sup>80</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *Décembre 1719, des livres de paris qu'on a cédé aux séminaristes, 23 livres 5 sols ; Juin 1721, pour livres cédés à différentes personnes par mr Cusson, 8 livres ; Le 28<sup>e</sup> juin 1721, reçu quarante deux sols pr des livres vendus, 2 livres 2 sols* ».

<sup>81</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : janvier 1723.

<sup>82</sup> Le titre exact de l'ouvrage est : *Rationarium temporum in partes duas, libros decem distributum, in quo aetatum omnium sacra profanaque historia chronologicis probationibus munita summatim traditur*, Parisiis, S. Cramoisy, 1633, 2 tomes en 1 vol. plusieurs éditions aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>83</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *11 may 1722 : j'ay reçu douze livres pour le prix d'un bréviaire romain qui étoit des livres de feu M. Renauld* ».

<sup>84</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *11 Mai 1722, cinq livres pour prix de deux livres que Mr Lamy a payé à paris, scavoir un breviaire laïque et des livres* ».

<sup>85</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : « *Le 15<sup>e</sup> juin 1722, reçu de Mr Danel pr un tome de Bence quil a perdu, 1 livre 10 sols* ».

<sup>86</sup> A. D. Pas-de-Calais, 25 G 1 : août 1723.

Les registres concernant l'épiscopat de Mgr Pierre de Langle permettent d'analyser, de 1699 à 1723, les ordinations effectuées sous ce prélat janséniste<sup>87</sup>.

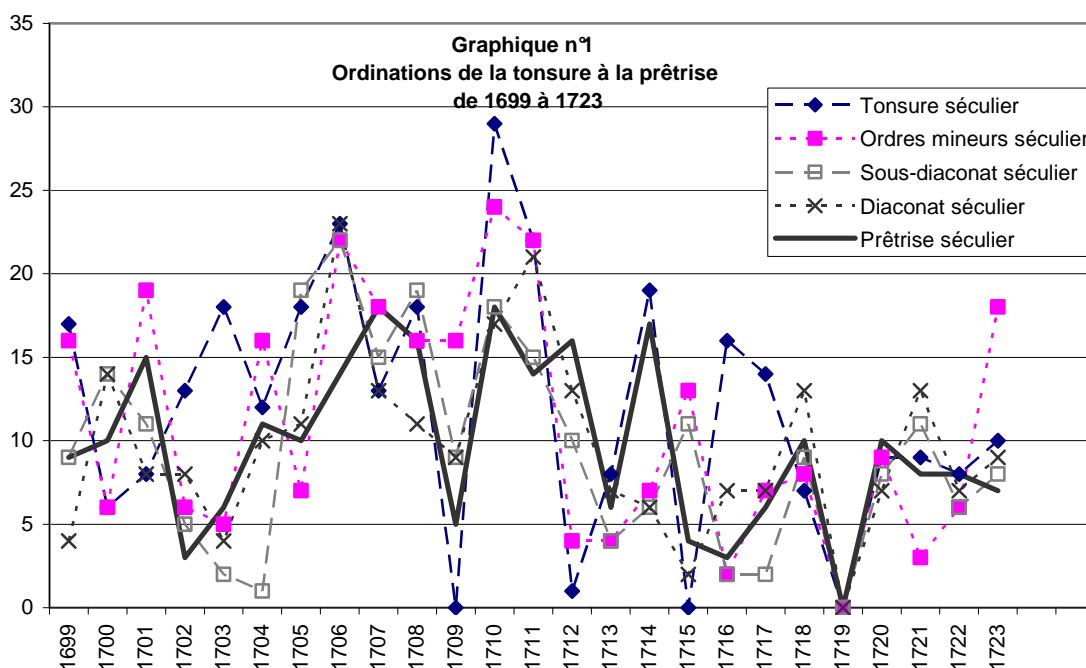
Tableau n°11  
Ordinations des tonsures et des Ordres mineurs  
1699-1723

Années	Tonsures séculiers	Tonsures réguliers	Ordres mineurs séculiers	Ordres mineurs réguliers	Total
1699	17		16	1	34
1700	6	2	6	4	18
1701	8		19	1	28
1702	13		6	1	20
1703	18		5	1	24
1704	12	1	16	1	30
1705	18	2	7	2	29
1706	23	2	22	12	59
1707	13		18	2	33
1708	18		16		34
1709	0		16		16
1710	29	3	24	1	57
1711	22	1	22	2	47
1712	1	4	4		9
1713	8		4	1	13
1714	19		7	1	27
1715			13	3	16
1716	16	1	2	2	21
1717	14		7	6	27
1718	7		8	1	16
1719	0	0	0	0	0
1720	9		9	2	20
1721	9		3		12
1722	8		6		14
1723	10		18		28
Total	298	16	274	44	632

<sup>87</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 3 : Actes du secrétariat. Collation de bénéfices, ordinations, dispenses. Episcopats de Claude Le Tonnelier de Breteuil et de Pierre de Langle (1694-1708), 260 folios ; 1 G 4 : Actes du secrétariat. Collation des bénéfices, ordinations, dispenses. Episcopat de Pierre de Langle (1708-1721), 174 folios ; 1 G 5 : Actes du secrétariat. Collation des bénéfices, ordinations, dispenses. Episcopats de Pierre de Langle et de Jean-Marie Henriau (1721-1729), 154 folios.

Les ordinations s'échelonnant de 1699 à 1723, tableau n°11 et graphique n°1, sont caractéristiques d'un épiscopat janséniste<sup>88</sup>. Mgr Pierre de Langle était particulièrement exigeant sur la formation et le niveau intellectuels des ordinands et, à partir de 1717, il ne conférait les ordres qu'à ceux qui adhéraient à ses sentiments.

La moyenne annuelle des cérémonies pour la tonsure est de 11,92 et celle pour les ordres mineurs de 10,96. Le graphique n°1 montre un net fléchissement des ordinations à partir de 1717. Comment expliquer cette chute des ordinations ? En mars 1717, les évêques de Boulogne-sur-Mer, Mirepoix, Montpellier, Senez, appelèrent de la bulle *Unigenitus* au concile général. De plus à partir de cette date, Pierre de Langle s'absenta souvent de son diocèse pour résider à Paris. Du 4 août 1718 au 2 juin 1720, le vicaire général Monnier signa tous les actes du secrétariat à l'évêché, dans lequel furent inscrites les ordinations, les possessions de bénéfices...<sup>89</sup>.



Les mêmes constatations sont valables pour les ordinations aux Ordres majeurs, tableau n°12.

<sup>88</sup> Voir DINET D., « Les ordinations sacerdotales dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles), *R.H.E.F.*, t. LXVI, n°177, 1980, p. 211-241.

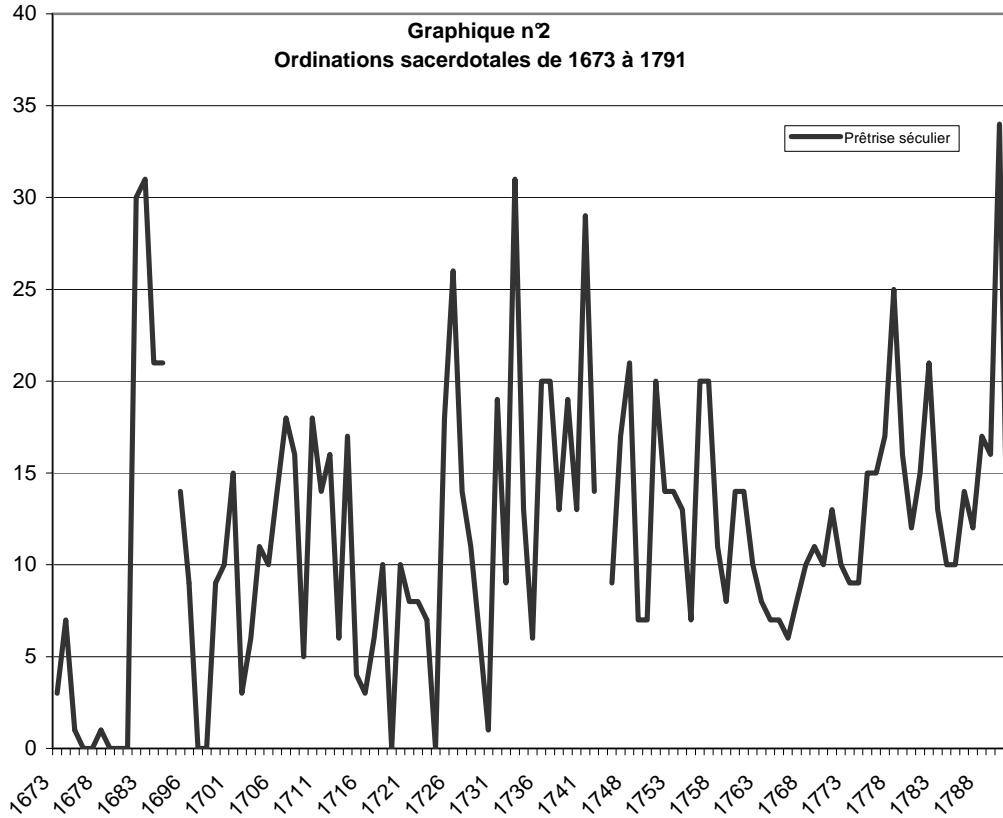
<sup>89</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 131v à 151.

Tableau n°12  
Ordinations des Ordres majeurs  
1699-1723

Années	Sous-diaconats séculiers	Sous-diaconats réguliers	Diaconats séculiers	Diaconats réguliers	Prêtrises séculiers	Prêtrises réguliers	Total
1699	9		4		9		22
1700	14	3	14	1	10		42
1701	11	2	8	4	15	3	43
1702	5		8		3	2	18
1703	2	3	4		6		15
1704	1	1	10	5	11	4	32
1705	19	2	11	2	10	8	52
1706	22	5	23	9	14	2	75
1707	15	5	13	6	18	3	60
1708	19	1	11	3	16	3	53
1709	9		9	1	5	1	25
1710	18	1	17	1	18	3	58
1711	15	4	21	4	14	5	63
1712	10		13	2	16	4	45
1713	4	1	7		6	2	20
1714	6		6	1	17	1	31
1715	11	1	2		4		18
1716	2	1	7		3		13
1717	2	12	7	2	6	1	30
1718	9	1	13	7	10	1	41
1719	0	0	0	0	0	0	0
1720	8	2	7	2	10	2	31
1721	11	1	13	3	8	2	38
1722	6		7	1	8	1	23
1723	8		9	1	7	1	26
Total	236	46	244	55	244	49	874

La moyenne annuelle pour les ordinations au sous-diaconat est de 9,44, celle pour le diaconat de 9,76 et celle pour la prêtrise de 9,76. À partir de 1717, nous constatons une chute des ordinations pour chacun des ordres majeurs, voir graphique n°2<sup>90</sup>.

<sup>90</sup> Les évêchés jansénistes se caractérisèrent par une chute des ordinations, voir à ce sujet DINET D., *op. cit.*



Sur les 244 prêtres ordonnés par Mgr de Langle de 1699 à 1723, 211 étaient originaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer, 19 de Saint-Omer, 9 d'Amiens et un seul pour les diocèses suivants : Sens, Ypres, Tournai, Luçon et Evreux.

À partir de 1717, l'une des conditions pour être ordonné était d'adhérer à l'appel des quatre évêques. En effet, Mgr de Langle refusait de conférer les ordres sacrés à ceux qui n'adhéraient pas à l'appel de la bulle *Unigenitus* à un concile général. Un document imprimé de 1720 précise :

[Pierre de Langle] employe d'abord les violences pour engager les confesseurs et les jeunes clercs dans son partis. On sçait qu'il refuse les pouvoirs de confesser et les ordres sacrez à ceux qui ne vouloient pas adhérer à son appel, et que ses grâces ont été reservées aux appellans qui

n'avoient d'ailleurs d'autre mérite que celui d'être rebelle à l'église comme lui<sup>91</sup>.

En 1722, le prélat refusa d'admettre au séminaire cinq candidats artésiens :

Dernièrement, Mgr l'évêque de Boulogne, de six postulans pour son séminaire, en refuse cinq a cause de leurs resistances a son appel<sup>92</sup>.

En 1722, les doyens de chrétienté devaient veiller à ce que les ordinands adhèrent à l'appel des quatre évêques :

La persécution continue toujours en cette ville, en celle de Calais et dans le reste du diocèse. Mgr l'évêque n'y peut souffrir que ceux qui ont adhéré comme lui à l'appel (...) Il a fait assembler ses doyens ruraux pour leur déclarer qu'il n'admetroit à l'avenir aux ordres sacrés aucuns ecclésiastiques quelque eminent qu'il fut en science et en piété, s'il n'adhéroit à son appel au futur concile<sup>93</sup>.

En 1723, plusieurs ordinands Artésiens s'opposèrent aux pratiques employées par leur évêque et firent intervenir des personnes influentes :

Le déplorable etat dans lequel nous nous trouvons pour n'avoir voulu adherer à un appel schismatique nous inspire la confiance de pousser nos gemissemens vers votre grandeur [Languet de Gergy, évêque de Soissons] de lui exposer nos peines et de nous adresser à un prélat qui s'est si solennellement déclaré le protecteur de la religion convaincus. Convaincus et penetres de la doctrine que votre grandeur a repandu partout a la gloire de l'église, nous avons tachez de mettre en pratique ce qu'elle enseigne a tout le monde. Ce procédé nous a attiré la plus cruelle persécution quoyqu'on fut instruit de nos sentimens pendant que nous étions dans le Séminaire de Boulogne on nous a cependant engagez au nombre de sept dans les ordres sacrez des que nous fûmes parvenus les uns au diaconat et les autres au soudiaconat, on nous propose de dire anathème a la bulle comme a un ouvrage de démon (...) Cette proposition impie nous consterna. Le Seigneur par sa miséricorde nous donna la force de la contredire et de faire profession

---

<sup>91</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. XII, pièce 55 : Suite au supplément à la gazette de Hollande, 1720, Copie d'une lettre de St Pol en Artois, le 25 octobre 1720.

<sup>92</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. XVI, pièce 76 : Lettre de deux chanoines de Saint-Pol du 27 août 1722.

<sup>93</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. XVI pièce 38, Nouvelles du 1<sup>er</sup> juin 1722, au sujet de la Contitution *Unigenitus*.

de notre foy. Nos réponses furent l'unique cause pour laquelle on nous chassa aussitôt du séminaire sans espérance d'y pouvoir retourner, persuadé qu'on est que nous ne sommes pas avatagés des biens de la fortune, on nous a liez affin de nous réduire au desespoir ou de nous mettre dans la malheureuse necessitée d'acheter la pretrise et les faveur de notre évêque au prix de notre religion. Voilà Mgr notre triste état et Mr le comte de Trazegnies, homme très dévoué au St Siège (...) prend la confiance de vous ecrire en notre faveur, nous ne doutons pas que votre grandeur qui a toujours esté touchée des malheurs de l'église ne prenne part à notre infortune (...)

d'Artois, 24 mai 1723.

(Signé :) Marc Prevost, diacre, Jacques Wallart, diacre, Jacques Bonnier, diacre, chanoine de l'église collégiale de Fauquembergue, Charles Senneville, diacre, Doresmieux, diacre, Jacques Huppiette, sous-diacre, Guilbert Ma[...], sous diacre<sup>94</sup>

La carrière d'un prêtre dépendait pour beaucoup de sa position sociale de départ. Le système bénéficial imposait aux postulants à un bénéfice de s'adresser à un collateur.

#### 2.4) Clientélisme et système bénéficial

Les patrons de paroisse exerçaient un droit de patronage. Il s'agissait d'un droit appartenant au fondateur d'une église ou d'une chapelle et qui se transmettait aux descendants. Quelle que soit l'origine de son acquisition (le plus souvent comme fondateur ou son successeur), le patronage sur une église donnait le droit au patron de choisir et de présenter à l'évêque l'ecclésiastique qui devait la desservir<sup>95</sup>.

<sup>94</sup> B. M. Sens, collection Languet, t. XVIII pièce 71 : lettre de séminaristes, du 24 mai 1723.

<sup>95</sup> Il faut distinguer le patronage ecclésiastique et le patronage laïc, car l'un et l'autre ne suivaient pas les mêmes règles pour l'exercice de leur droit. Le patronage ecclésiastique était celui qui appartenait à un ecclésiastique en raison de sa dignité ou de son titre dans l'église ; ou bien à une communauté de clercs ou de religieux. Les patrons ecclésiastiques étaient soumis à l'expectative des gradués, à l'indult du Parlement de Paris et à la prévention en cour de Rome. Les patrons avaient six mois pour présenter un sujet au collateur. Le patronage laïc appartenait à un laïc (parfois à un ecclésiastique en raison de son patrimoine personnel) ou bien à un corps de laïcs. Les patrons laïcs n'étaient pas soumis à l'expectative des gradués, ni à l'indult du Parlement de Paris, ni à la prévention en cour de Rome. Il fallait l'autorisation du patron pour qu'un bénéfice en patronage laïc puisse être résigné en faveur ou permuté. Le patronage mixte appartenait à un corps composé d'ecclésiastiques et de laïcs. La situation la plus favorable était le patronage mixte qui jouissait des avantages du patronage laïc comme l'exemption de la prévention en cour de Rome et de toute expectative, et avait six mois pour faire ses présentations, voir à ce

Dans bien des diocèses, le pouvoir de l'évêque apparaît extrêmement réduit : le prélat ne présentait qu'à 6 % des cures dans les diocèses de Coutances et de Reims, à 8,5 % dans celui de Chartres<sup>96</sup>. Dans le diocèse de Saint-Omer, l'évêque présentait à 17 paroisses sur 102 et était devancé par son chapitre, par l'abbé de Saint Bertin et par bien d'autres collateurs. L'évêque de Saint-Omer était aussi patron de 15 cures dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et d'Ypres, presque autant que dans son propre diocèse<sup>97</sup>.

Arlette Playoust-Chaussis a comptabilisé, voir tableau n°13, le nombre de présentateurs dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer. Les établissements religieux avaient une certaine importance. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, treize abbayes et onze prieurés faisaient partie du diocèse de Boulogne-sur-Mer. Le chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer nommait à 32 paroisses, soit 11,46% du total. Quant à l'évêque, il avait un droit de présentation sur 64 cures, soit 22,9% du total. Notons que le prélat boulonnais nommait à 47 cures dans le Boulonnais et à 17 en Artois.

Tableau n°13  
Les principaux collateurs aux cures du diocèse de Boulogne-sur-Mer

Présentateur	Boulonnais Cures	Artois Cures	Total cures
Évêque de Boulogne	47	17	64
Chapitre de Boulogne	17	15	32
Abbaye de St-Jean-au-Mont	3	13	16
Chapitre d'Ypres	8	4	12
Abbaye de Saint-Bertin	4	6	10
Abbaye de Blangy	/	10	10
Abbaye de Samer	7	2	9
Abbaye de Licques	5	3	8
Laïcs	1	4	5

sujet JULIA D., « La formation du clergé dans l'espace catholique occidental (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », Rome, Carocci editore, p. 33.

<sup>96</sup> JULIA D., « Système bénéficial et carrières ecclésiastiques dans la France d'Ancien Régime », *Historiens et sociologues aujourd'hui*. Journées d'études annuelles de la Société Française de Sociologie, Université de Lille I, 14-15 juin 1984, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 86.

<sup>97</sup> DEREGNAUCOURT G., *Evêques, prêtres et paroisses dans les Pays-Pas catholiques du Concile de Trente aux Lumières. Provinces ecclésiastiques de Cambrai et Malines et Diocèse de Liège*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université d'Artois, 1998, t. I, p. 176-178.

Les présentateurs avaient le droit de patronage ou de collation sur un grand nombre de paroisses, c'est-à-dire qu'à chaque vacance d'une cure ou de tout autre bénéfice, ils présentaient un candidat de leur choix à l'évêque pour en recevoir l'institution canonique. Le refus de l'évêque de donner son visa pouvait occasionner une certaine agitation parmi les populations et entraîner des procès. Ces cas étaient fréquents sous l'épiscopat de Pierre de Langle. Cet évêque refusa, par exemple, de faire droit à un acte de réquisition de visa pour la cure de Beaurainville, signifié par notaire au nom de Jacques Le Roy, curé, parce que le prieur de Beurain présentateur, dom Antoine Enlart, n'avait pas été pourvu par une bulle de Rome. Beaurainville, avec son secours Beurain-Château, paroisse du doyenné de Fauquembergues possédait alors « *la chapelle de Cocquempot, en titre de bénéfice, et une autre chapelle dite de Notre-Dame-de-la-Croix où l'on dit quelquefois la messe* ». Le prieuré de Beurain dépendait de l'abbaye de Marmoutier<sup>98</sup>. Scotté de Velinghen, qui était collateur de la cure d'Embry eut quelques déboires avec ce prélat :

En 1699, le curé d'Embry, dont la cure est à ma nomination comme patron et personnat du lieu, étant venu à décéder, je nommai le vicaire du lieu qui se vint présenter à moi : je lui donnai ma lettre de présentation et le nommai à cette cure, sur quoi il se présenta à Mr l'évêque pour avoir son visa ; mais l'évêque le refusa et en nomma un autre dans sa place ; sur ce refus, le vicaire nommé de ma part, s'en fut à Reims, de sorte que ces vicaires étant prévenus [...] ils se mirent à interroger le vicaire sur des articles où il ne peut répondre, et fut ainsi refusé ; de cette manière ce pauvre homme s'en revint chez lui plein de chagrin, qui le rendit malade et mourut peu de temps après<sup>99</sup>.

Le 27 février 1702, Pierre de Langle refusa son visa à la présentation d'Adrien Bolard, chapelain de Dohem, faite pour la cure d'Ames. Dohem et son secours Cléty, paroisse du doyenné de Bléquin ; le chapelain dont il est ici question était le maître d'école qui aidait le curé à desservir la paroisse. En 1708, Louis de Gouy, abbé de Saint-Jean-au-Mont, avait présenté A. Ponton pour la cure de Marck dont il avait la nomination. Sur le refus de l'évêque de Boulogne-sur-Mer d'agréer cette nomination et de donner son visa, il s'adressa au métropolitain, l'archevêque de Reims, qui envoya les

<sup>98</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 184.

<sup>99</sup> B. M. Boulogne-sur-Mer, Ms 168, *Description de la ville de Boulogne-sur-mer et du pays et comté Boulonnais et de tout ce qu'ils contiennent de plus remarquable, recueillie et rédigée par Antoine Scotté de Velinghen, Personnat de Besinghen et d'Embry, ce XXVI janvier MDCCXX.*

provisions demandées grâce auxquelles il put prendre possession de la paroisse. Le procès-verbal de réquisition fut adressé à Pierre de Langle qui, dans sa réponse au nouveau curé de Marck, précisa « *que puisqu'il agissait de cette manière, il pouvoit compter qu'il n'avoit plus de père et que luy, Monseigneur, le pousseroit à bout* »<sup>100</sup>.

Les prêtres qui souhaitaient obtenir une cure devaient préalablement s'intégrer dans un réseau influent car le recrutement des curés par les patrons reposait sur un système de recommandations, d'engagements et de promesses conclues souvent bien avant la vacance de la cure. Le collateur recevait des lettres de recommandations de personnages influents. Les évêques jansénistes recommandaient leurs protégés à leurs confrères. En 1713, Mgr Gaston de Noailles demandait à Pierre de Langle d'accueillir un religieux. Le prélat boulonnais accepta :

Grace Monseigneur à votre religieux de l'ordre des hermites de St Augustin de votre diocèse qui veut être transférer dans un monastère de l'Ordre de St Benoist au diocèse de Boulogne me voilà tant soit peu revenu dans l'honneur de votre souvenir<sup>101</sup>.

Le 22 octobre 1715, Pierre de Langle demanda au cardinal de Noailles de favoriser la carrière de son aumônier :

Souffrez donc s'il vous plait Mgr que je prenne la liberté de vous demander si M. le Duc d'Orléans fera la distribution des bénéfices vacans à la fête de tous les saints comme le public le croit et si en ce cas Votre Éminence ne sera pas consultée comme président du Conseil de Conscience si cela étoit ozerois-je vous supplier de favoriser la demande qu'on doit faire à Son Altesse Royale du joyeus avènement sur Boulogne pour le sr Griboval<sup>102</sup> pretre de mon diocèse mon aumonier qui est honnete homme et bon sujet<sup>103</sup>.

Étudions à présent le système bénéficial proprement dit. Les formalités pour obtenir un bénéfice comprenaient : la présentation faite par

---

<sup>100</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 185.

<sup>101</sup> B. N. France, Ms 23207, fol. 159.

<sup>102</sup> Claude Griboval, de la Haute-Ville de Boulogne-sur-Mer, docteur *In utroque*, fut aumônier de Pierre de Langle. Nommé chapelain de Saint-Eloi le 24 mai 1716, puis chanoine prébendé par brevet royal de joyeux avènement le 24 juillet 1716, devint promoteur de l'officialité épiscopale le 31 décembre 1720. Janséniste convaincu, il fut exilé par lettres de cachet dont la main levée ne lui fut donnée qu'en 1738, après la mort d'Henriau. Il décéda le 17 septembre 1750.

<sup>103</sup> B. N. France, Ms 23206, fol. 307.

le patron du bénéfice, rédigée sur un acte notarié, signée de deux notaires ou d'un notaire et de deux témoins et du patron, l'acte de présentation devait être enregistré par le « contrôleur du Roi et remis ensuite à l'évêché qui en faisait la transcription sur le registre aux insinuations<sup>104</sup> ; le visa de l'évêque qui approuvait la nomination proposée ; la prise de possession du nouveau titulaire, sous la présidence du doyen du district ou d'un autre ecclésiastique délégué par l'évêque, et en présence « d'un notaire royal et apostolique », qui devant les témoins, rédigeait un acte soumis à l'enregistrement du contrôleur. La possibilité pour un curé de permuter sa cure avec un autre ou de la résigner en cour de Rome vint perturber le fonctionnement normal des présentations. Permettant de transmettre son bénéfice à un prêtre de son choix souvent en échange d'une pension viagère, cette formule offrait un moyen commode de conserver un bénéfice au sein d'une même famille, en le confiant à un neveu ou à un frère.

Les procédures de transmission des bénéfices limitaient singulièrement le droit de nomination auprès des collateurs ordinaires. Dominique Julia a étudié les pratiques les plus courantes<sup>105</sup>. La première était la *prévention* en cour de Rome, dite prévention *per obitum*. Un bénéficiaire étant mort, le candidat à sa succession dépêchait à la cour papale un courrier pour annoncer le décès et postuler le bénéfice vacant en « prévenant » ainsi toute nomination, faite par le collateur ordinaire<sup>106</sup>.

Une deuxième procédure en cour de Rome était la résignation *ad favorem*. Le bénéficiaire étant en possession, son titulaire renonçait, entre les mains du Pape, en faveur d'une personne de son choix, en se réservant ou non une pension sur le bénéfice.

Variante de la résignation *ad favorem*, la permutation qui s'opérait généralement devant l'évêque diocésain (ou devant le collateur ordinaire du bénéfice) était la résignation réciproque que se faisaient de leur bénéfice deux titulaires<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> Les greffes des insinuations ecclésiastiques, créés par édit d'Henri II en 1553, furent réformés par édit de Louis XIV en décembre 1691. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le greffe des insinuations ecclésiastiques dépendait du bureau diocésain.

<sup>105</sup> JULIA D., « Système bénéficiaire et carrières ecclésiastiques dans la France d'Ancien Régime », *Historiens et sociologues aujourd'hui. Journées d'études annuelles de la Société Française de Sociologie, Université de Lille I, 14-15 juin 1984*, Paris, Éditions du CNRS, 1986, p. 79-107.

<sup>106</sup> L'important était de prendre une date, par l'intermédiaire de notaires appelés banquiers expéditionnaires en cour de Rome, au service compétent de la chancellerie papale, la Daterie : le premier arrivé l'emportait mais, lorsque deux courriers arrivaient le même jour pour le même bénéfice, les dates s'annulaient.

<sup>107</sup> JULIA D., *op. cit.*, p. 89.

Doit-on et peut-on rattacher la démission « pure et simple » faite par un bénéficiaire entre les mains de son évêque ou du collateur ordinaire à une résignation faite en faveur ? À l'instar de Durand de Maillane, Dominique Julia pense qu'elles sont « plus la plupart des espèces de résignation secrète en faveur, par la complaisance des collateurs à suivre, quoique d'une manière libre et exempte de simonie l'intention du démettant au profit de telle ou telle personne qu'il suggère »<sup>108</sup>. La démission pure et simple était un moyen utilisé par l'évêque pour imposer une politique volontaire de rénovation de son clergé<sup>109</sup>.

Il y avait aussi d'autres procédures, citons l'expectative des gradués qui, dans les pays de Concordat français, accordait pendant quatre mois de l'année, la priorité dans les bénéfices vacants à la suite d'un décès, aux clercs qui pouvaient faire état d'un temps d'étude de cinq années dans une université<sup>110</sup>.

Concernant l'obtention des cures, Mgr de Langle fut beaucoup plus exigeant que ces prédécesseurs. Prenons l'exemple de la permutation des bénéfices. Jusqu'en 1700, les permutations entre titulaires de bénéfices ecclésiastiques se faisaient très facilement. Dans les statuts synodaux de 1701, Pierre de Langle se réserva le droit et la charge d'étudier personnellement les questions de ce genre et de juger les motifs qu'il refusait parfois d'approuver. Ainsi, le 26 avril 1701, Pierre de Langle refusait de faire droit à la permutation de la cure d'Humbert (alors du doyenné d'Alette), passé entre le curé François Auseaume et Jacques-Benoît Sénal, du diocèse d'Amiens, titulaire de la chapelle d'Henneveu, dans l'église Saint-Pierre de Montreuil, « *propter causas nobis cognitatas, quas tempore et loco deducemus* ». Ce prélat était particulièrement vigilant lorsqu'il fallait nommer ou approuver un nouveau curé dans les paroisses où habitaient des protestants. Il ne les confiait qu'à des prêtres éprouvés. Parmi ces paroisses figuraient celle de Guînes. En 1710, Antoine Morel avait requis une « *attestation de vie, mœurs et capacités* », auprès de Pierre de Langle pour obtenir qu'il soit donné suite à la résignation de la cure de Guînes en sa faveur ; l'évêque répondit :

---

<sup>108</sup> DURANT de MAILLANE, *Dictionnaire de droit canonique, et de pratique bénéficiale* ..., Chez Joseph Duplain, Lyon, 1776, t. II, p. 276

<sup>109</sup> JULIA D., *op. cit.*, p. 89.

<sup>110</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1G 4 fol. 5v : « *Le 1<sup>er</sup> août 1708, cure de Pernes et Conteville, à Jean-Baptiste Caruel, maître ès arts, gradué nomme, par décès de Robert Warnier, mort en juillet 1708, mois réservé aux gradués* ».

Qu'il n'a rien de bon à certifier de luy, et qu'il ne luy convient qu'une capacité très inférieure à celle qui luy seroit nécessaire pour remplir dignement une cure aussi importante et aussy difficile à desservir, principalement à cause du grand nombre de nouveaux convertis et mal convertis qu'il y a dans la cure qu'il poursuit avec tant d'avidité et contre toutes les règles de l'Église<sup>111</sup>.

Nous avons vu que les curés obtenaient ou quittaient leur bénéfice selon divers procédés. Les plus courants étaient : par démission ou décès du titulaire, par résignation en faveur d'un ecclésiastique. Les querelles religieuses ne furent pas sans incidences sur les mutations des cures. Les procès étaient nombreux, citons le *Memoire sur l'Estat present de la Cure de Calais* :

Il y a un proces de complainte indecis au grand conseil entre le sr foinard<sup>112</sup> nommé a cette Cure par Mr l'Evesque de Boulogne d'une part et le Sr Desloy<sup>113</sup> nommé a la mesme Cure par l'abbé de St Bertin de la ville de St Omer d'autre part. Cependant c'est le sr foinard nommé par Mr de Boulogne, qui en est en possession, quoyque reappelant. Mais cette paroisse, qui est unique dans Calais se trouve dans un grand desordre, et mesme dans un abandon qui esloigne les paroissiens de leurs devoirs à l'église, et les leur fait perdre de vue.

Il y a plus de trois mois que le Sr foinart a quitté sa desserte pour passer en hollande, ou il est actuellement et occupé, dit on, a faire imprimer des livres, et entr'autres un Breviaire tres different du Romain.

<sup>111</sup> LAMBRY Ch., *op. cit.*, p. 178.

<sup>112</sup> Foinard Frédéric : Né en 1683, à Conches près d'Evreux. Maître-es-arts, sous-principal du collège de Dormans à Paris. Le 14 mars 1721, il fut nommé curé de Calais et doyen du district le 1<sup>er</sup> avril 1722. On avait également contesté sa nomination. Pierre Caron mort, le nouvel abbé de Saint-Bertin, Benoît Petitpas, avait conféré la cure à Jacques Delloy. Pierre de Langle refusant son agrément, Jacques Delloy se pourvut auprès du métropolitain, Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims, mais sans réussir à supplanter son rival. Plus connu à Calais par ses opinions jansénistes que par ses travaux d'exégèse et d'histoire ecclésiastique. Il fut comme son prédécesseur en butte à l'hostilité déclarée de ses paroissiens et, retiré à Paris, au collège des Trésoriers, finit par donner sa démission le 2 octobre 1723. Il mourut à Paris le 29 mars 1743, à l'âge de 60 ans.

<sup>113</sup> Delloy Jacques naquit à Saint-Pol-sur-Ternoise (Artois) en 1685. Docteur-es-arts de l'université de Douai, fut ordonné prêtre en 1710. Curé de Desvres en 1711, il fut le concurrent malheureux de Foinard en 1721. Il reçut les fonctions de pro-curé (*pro-rector*) de Calais et les exerça au moins dès le 29 septembre 1724. Nommé curé de Calais le 25 mars 1729, il en prit possession le 8 avril. Il décéda le 6 juillet 1743 et fut inhumé le 7 juillet l'église Saint-Denis à St-Omer ; HÉLIOT P., « Notes sur les curés de Calais au XVIIIe siècle », *Bulletin de la société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. XII, Boulogne-sur-Mer, 1929-1933, p. 402-405.

Il n'a point pris d'*excuse* de Mr Boulogne pour s'absenter et ce prelat en arrivant à Calais pour y faire sa visite le 21 août dernier se plaignit publiquement de l'absence du Sr foinard qui pour lors estoit déjà de six semaines estant party le 6<sup>e</sup> de juillet. Il a vu de ses propres yeux le mal sans y apporter de remède, et de mal continuant il est aisé de comprendre le progrès qu'il fait dans une ville dont les habitans sont en grand nombre, avec une grosse garnison.

Par l'article 5 de l'ordonnance d'Orléans et 14<sup>e</sup> de celle de Blois, et le 23<sup>e</sup> de l'Edit ecclésiastique de 1695 les curés doivent résider de plus il n'est pas permis à un homme de son caractère et à sa place de sortir du Royaume sans un passeport du Roy et il ne peut rester si longtemps en Hollande sans donner un grand soupçon de libertinage ou d'apostasie, le dit sieur foinard arrivant en Hollande s'est adressé au sieur Midy marchand François à Rotterdam qui prend soin de lui et on prétend que deux Pères de l'Oratoire de Paris l'ont esté joindre<sup>114</sup>.

Pourvu de tous ces certificats, après des démarches qui duraient souvent plusieurs mois, le nouveau curé pouvait enfin prendre possession « réelle et corporelle » de son église.

## 2.5) La carrière des curés jansénistes

Plusieurs prêtres jansénistes furent, avant l'obtention d'une cure, vicaires. Ces derniers secondaient les curés dans leurs fonctions paroissiales. Passage quasiment obligatoire avant d'obtenir une cure, le vicariat déchargeait le curé d'une partie de son ministère soit à cause de l'éloignement de l'église paroissiale ou de l'état des chemins, soit à cause du nombre important de hameaux, de secours dépendants de la paroisse ou du grand nombre de communians. Le vicaire était souvent choisi par le curé. Ordonné prêtres, puis approuvé par l'évêque, le vicaire était habilité à exercer sous la dépendance du curé, les mêmes fonctions que celui-ci. Beaucoup de prêtres ne voyaient dans les fonctions du vicariat qu'une étape dans leur carrière. Les vicaires postulaient à des bénéfices ou à des fonctions plus importants. Les vicaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer formaient un groupe de prêtres numériquement important. Mais bon nombre de ces ecclésiastiques se trouvaient enfermés à vie dans le vicariat, avec peu d'espoir d'obtenir une cure. Ceux qui réussissaient à accéder à la charge d'âmes avaient attendu 5 ans sous l'épiscopat de Pierre de Langle.

---

<sup>114</sup> A. M. Affaires étrangères, registre 1688, pièce 103.

Le curé était au centre de toutes les affaires. Il était nommé en principe par le collateur et donc nécessairement choisi au sein d'un réseau complexe de fidélité, de clientélisme et d'allégeance. Depuis le synode de 1665, les ecclésiastiques postulant à un bénéfice du diocèse de Boulogne-sur-Mer devaient signer le formulaire d'Alexandre VII. Les registres de l'évêché ont conservé quelques-uns de ces actes. Le siège vacant, les vicaires capitulaires firent enregistrer cet acte dans les registres :

Die mercury 2 aprilis 1698

Je me soumetts sincèrement à la Constitution du pape Innocent dixième du trente et unième mai mil six cent cinquante trois, selon son veritable sens qui a été determinè par la constitution de notre st père le pape Alexandre septième du seizième octobre mil six cens cinquante six. Je reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir a ces constitutions et de condamner de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de cornélius Jansénius contenues dans son livre intitulé Augustinus, Laquelle doctrine n'est pas celle de St Augustin que Jansénius a mal expliqué comme le vrai sens de ce St Docteur.

GALLOT<sup>115</sup>

Le 12 janvier 1699, la signature du formulaire d'Alexandre VII par Charles Blocquel demeurant à Wambercourt, nommé par le Roi au canonicat de Fauquembergues, vacant par la mort de Jean Bonnier fut enregistrée<sup>116</sup>. Le 29 mai 1699, Jean Sacleux *prêtre vicaire du village d'Audincthun secours de Wandonne* signa le formulaire d'Alexandre VII afin d'obtenir du roi les provisions d'une prébende à Fauquembergues<sup>117</sup>.

L'évêque de Boulogne-sur-Mer avait dans son diocèse un droit de présentation sur 64 cures, soit 22,9% du total. Le prélat pouvait ainsi désigner des curés jansénistes dans 47 paroisses situées dans le Boulonnais et 17 en Artois. Nous verrons si cette répartition explique, en 1717, la localisation des Appels. De plus, Mgr de Langle pouvait aussi compter, à partir de 1717, sur les 32 paroisses (17 dans le Boulonnais et 15 en Artois) du diocèse de Boulogne-sur-Mer, soit 11,46% à la nomination du chapitre cathédral de Boulogne<sup>118</sup>. À partir de l'ouvrage de Gabriel-Nicolas Nivelles<sup>119</sup>, nous avons dénombré 140 actes d'appels émanant du diocèse de

<sup>115</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 5, fol. 65.

<sup>116</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 5, fol. 72v.

<sup>117</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 5, fol. 85.

<sup>118</sup> PLAYOUST-CHAUSSIS A., *op. cit.*, p. 157.

<sup>119</sup> G. N. NIVELLE, *op. cit.*

Boulogne-sur-Mer, entre 1717 et 1718 ; 66 d'entre eux, soit 47,14 % furent signés, en 1717, par des desservants de paroisses, soit 23,65 % de l'effectif global de ce corps de prêtres. Le dépouillement des registres de la série 1 G des Archives départementales du Pas-de-Calais, relatif au diocèse de Boulogne-sur-Mer, permet de retracer une grande partie de la carrière de ces ecclésiastiques<sup>120</sup>.

En 1717, le diocèse de Boulogne-sur-Mer était constitué de 279 paroisses, réparties en 17 doyennés et 2 archidiaconés. Adhèrent d'emblée à l'appel de Pierre de Langle, 63 curés de paroisse, deux prémontrés de l'abbaye de Licques et un oratorien<sup>121</sup>, tous les trois en charge d'un ministère paroissial. Ces appelants se répartissent selon une géographie très contrastée.

Les chiffres du tableau n°14 et la carte n°2 indiquent clairement la concentration des appels dans le Boulonnais et le Calaisis (doyenné de Boulogne, Marck, Wissant et Guînes) ainsi que dans le doyenné de Frencq, mitoyen du diocèse d'Amiens, c'est-à-dire dans les zones françaises depuis plusieurs siècles, en dépit d'avatars successifs. Dans les doyennés de Boulogne et de Marck – ce dernier abritait Calais –, les appelants s'imposaient à plus de 80 % au sein des desservants de paroisses. À l'inverse, les neuf doyennés artésiens ne totalisent que quatre appels<sup>122</sup>, dont deux furent interjetés par des curés desservant des chefs-lieux de doyennés (Fauquembergues et Saint-Pol-sur-Ternoise).

---

<sup>120</sup> A. D. Pas-de-Calais, 1 G 2 à 1 G 14, Actes du Secrétariat : collation des bénéfices, ordinations, dispenses (1682-1791) ; 1 G 15 à 1 G 25, Insinuations ecclésiastiques (1692-1773) ; 1 G 31 et 32, Visites, rapports des curés de 1725, épiscopat de Jean-Marie Henriau.

<sup>121</sup> Il s'agit d'Antoine Hermel, religieux de l'abbaye de Licques, curé de Leubringhem de 1689 à 1730 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 13, fol. 119 et 1 G 20, fol. 42 v.), de François Lefebvre, religieux de l'abbaye de Licques, curé de Bouquehault de 1705 à 1731 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 192 v. et 1 G 20, fol. 66) et de Hugues François Meignot, prêtre de l'Oratoire, curé d'Alembon et Sanghen de 1708 à 1721 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 7 et 1 G 5, fol. 7).

<sup>122</sup> Gaspard Gobron, curé de Fauquembergues de 1699 à 1745 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 79) ; Hugues Lagache, curé de Merck-Saint-Liévin de 1704 à 1749 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 185 v. et 1 G 22, fol. 182v.) ; Antoine Clabault, curé de Thiembronne de 1712 à 1736 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 4, fol. 61 et 1 G 21, fol. 84) ; Bernard Morlet, curé de Saint-Pol-sur-Ternoise de 1702 à 1720 (A.D. Pas-de-Calais, 1 G 3, fol. 152 v. et 1 G 4, fol. 154 v.).

Tableau n°14  
Curés appelants par doyenné en 1717 et en 1725

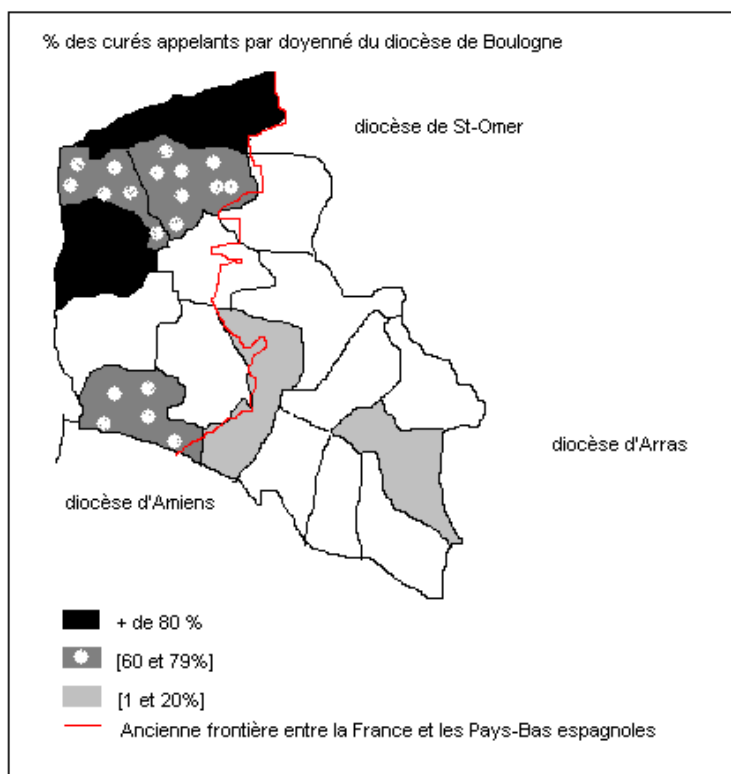
Doyennés	Nombre de curés appelants par doyenné en 1717	% des curés appelants par doyenné en 1717	Nombre de curés jansénistes par doyenné en 1725	% des curés jansénistes par doyenné en 1725
Alette	/	/	3	17,65
Alquines	/	/	2	12,50
Auchy (Artois)	/	/	/	/
Bléquin (Artois)	/	/	/	/
Bomy (Artois)	/	/	/	/
Boulogne	15	83,33	11	61,11
Fauquembergues (Artois)	3	20	2	13,33
Filièvres (Artois)	/	/	/	/
Frencq	12	70,58	2	11,76
Frévent (Artois)	/	/	/	/
Guînes	11	61,11	15	83,33
Marck	13	81,25	8	50
Samer	/	/	6	40
St-Pol (Artois)	1	5,55	/	/
Tournehem (Artois)	/	/	1	7,7/
Vieil-Hesdin (Artois)	/	/	/	/
Wissant	11	78,57	7	50
Total diocèse	66	23,65	57	20,43

Une opposition de culture religieuse et ecclésiologique est manifeste, avec, d'un côté l'Artois antijanséniste et tridentin, massivement réfractaire à la contestation janséniste, et, de l'autre, les terres "françaises" et gallicanes du Boulonnais et du Calais, perméables aux idées jansénistes<sup>123</sup>. Nous sommes en présence d'une frontière de catholicité<sup>124</sup>.

<sup>123</sup> MOULIS Ph., « L'Artois : une province ultramontaine et antijanséniste sous l'épiscopat de Mgr Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVI, n° 65-66, 2003, p. 80-98.

<sup>124</sup> CHAUNU Pierre, « Jansénisme et frontière de catholicité (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). À propos du jansénisme lorrain » *Revue Historique*, t. 227, 1962, p. 115-138 ; CHABOCHE

Carte n°2 : Répartition (en %) par doyenné du diocèse de Boulogne, des curés appelants en 1717



La correspondance de Pierre de Langle confirme le particularisme artésien qui ulcérait le prélat. Dès juin 1714, il écrivait à Noailles, archevêque de Paris : « *Pour moi, j'ai plus de la moitié de mon diocèse, en Artois, où les peuples, non plus que les ecclésiastiques, n'ont point d'autre religion que de croire le pape infallible et de respecter comme des oracles toutes les décisions qui viennent des tribunaux romains* ». Et de renchéir, le 6 octobre 1717, auprès d'un autre correspondant :

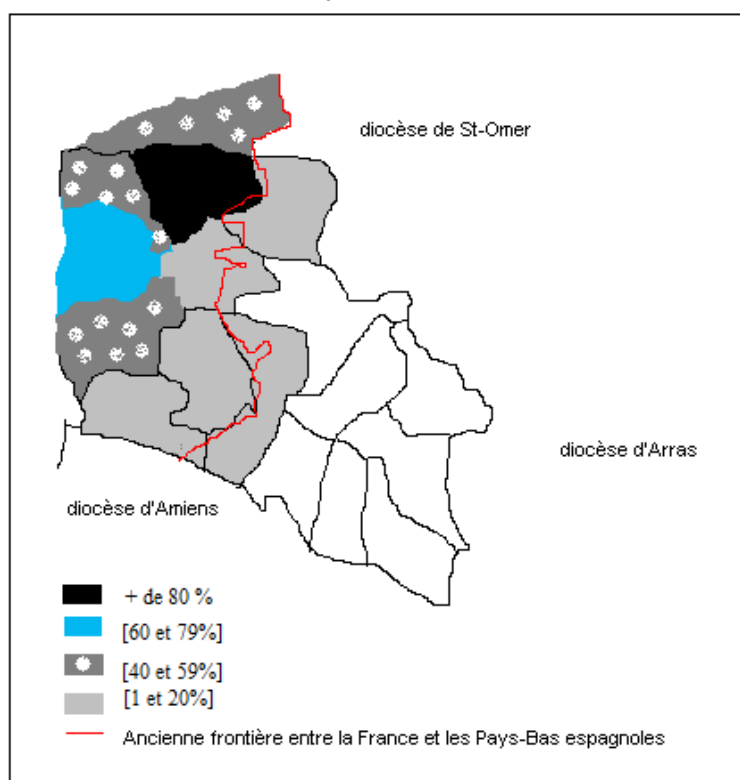
Je ne vous dissimule point que je sois très touché de l'aveuglement volontaire de plusieurs de mes curés et autres ecclésiastiques de la partie d'Artois de mon diocèse ; ils sont tellement prévenus que, de quelque manière que vous les preniez, ils sont insensibles à la lumière et vous déclarent qu'entre le pape et leur évêque, ils ne balancent pas à prendre le

---

R., « Sur une frontière de catholicité : Le diocèse de Nîmes au XVIIe siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1982, t. 29e, No. 4 (Oct. - Dec., 1982), p. 635-649.

parti du pape ; qu'ils sont en pays d'obédience<sup>125</sup> où ils sont obligés de recevoir, sous peine d'excommunication, toutes les bulles du Saint-Père ; qu'ils aiment mieux se tromper avec lui, s'il est vrai qu'il puisse se tromper, ce qu'ils ne croient pas, que de suivre leur évêque qui, certainement, n'est pas infallible. Voilà comment raisonnent les moins emportés<sup>126</sup>.

Carte n°3 : Répartition (en %) par doyenné du diocèse de Boulogne, des curés jansénistes en 1725



Pour agacée qu'elle fut, l'analyse du prélat était fondée. La carte n°3 intitulée : Répartition (en %) par doyenné du diocèse de Boulogne, des curés jansénistes en 1725 confirme cette frontière de catholicité. L'Artois est particulièrement réfractaire au jansénisme.

<sup>125</sup> Érigé en 1567, le diocèse de Boulogne-sur-Mer dépendait du royaume de France pour ses parties boulonnaise, calaisienne et, plus largement, littorale. En revanche, la partie artésienne de cet évêché dépendait des Pays-Bas espagnols. En 1659, une partie de l'Artois, ou "Artois cédée", devint française. L'autre partie, ou "Artois réservée", tomba dans la souveraineté française en 1678.

<sup>126</sup> Lettres citées dans LANDRIN C., *op. cit.*

L'âge des curés apporte plusieurs éléments de réponses. En 1725, (voir tableau n°15) sur 256 curés qui indiquèrent leur âge, 124, soit 49,6%, avaient entre 40 et 55 ans ; 83, soit 31,26% plus de 55 ans et 49, soit 19,14% entre 25 et 40 ans<sup>127</sup>. Les paroisses avaient à leur tête des curés expérimentés. Le faible contingent des « jeunes prêtres » (19,14%) peut être imputable à la crise janséniste ou révéler la difficulté d'accéder à une cure. L'analyse par doyenné apporte quelques nuances.

Tableau n°15 :  
Age des curés en 1725

Age	Doyenné de Bomy		Doyenné de Fauquembergues		Moyenne du diocèse de Boulogne
	Nombre	%	Nombre	%	%
de [25 à 40 ans]	2	10,5	1	6,6	19,14
de ]40 à 55 ans]	9	47,4	10	66,7	49,60
+ de 55 ans	8	42,1	4	26,6	31,26

Examinons les carrières paroissiales des curés appelants. Avant l'obtention d'une paroisse, les prêtres bénéficiaient d'une chapellenie et/ou, pendant quelques années, s'acquittaient de la fonction de vicaire. Les appelants de 1717 étaient des prêtres tous bien installés dans le ministère paroissial, même s'il s'agissait d'une première cure. La durée moyenne d'exercice du ministère, antérieure à 1717, est supérieure à 14 ans. Sur l'échantillon de 66 appelants, 23 étaient dans leur paroisse depuis moins de 10 ans, 23 autres depuis une durée comprise entre 10 et 19 ans, les autres depuis plus longtemps encore. Pour la plupart des curés, il s'agissait d'une première cure ; pour 12 autres d'une seconde et pour 4 d'une troisième. Autrement dit, l'appel interjeté par Mgr de Langle trouva écho au sein d'une forte minorité de jeunes curés (entre 27 et 36 ans, environ 35 % de l'échantillon), pétris de formation oratorienne, promus aux cures qui étaient sous le patronage épiscopal<sup>128</sup>, prompts à s'enflammer et à prendre fait et

<sup>127</sup> PLAYOUST-CHAUSSIS A., *op. cit.*, p. 136.

<sup>128</sup> Dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer (279 paroisses et 145 succursales en 1725), les évêques, qui avaient recueilli le patronage de la plupart des cures du Calais repris aux Anglais en 1558, et qui avaient obtenu gain de cause auprès du Conseil du roi lorsqu'un litige les opposait à un chapitre ou une abbaye étranger au royaume, disposaient en définitive et sans entrave de la présentation de 64 cures (soit 22,9 %), surtout en Calais et Boulonnais. Ainsi étaient-ils en position plus favorable que leurs collègues des Pays-Bas dans le cadre du système bénéficial (5,78 % dans le diocèse de Cambrai ; 13 % dans le diocèse de Saint-Omer ; 14 % dans le diocèse d'Arras); Voir G. DEREGNAUCOURT, « Le concours pour l'accès aux cures dans les anciens diocèses du Nord de la France (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>) », dans *Geloven in het verleden. Studies over het godsdienstig leven in de vroegmoderne tijd*

cause sur une querelle d'actualité, mais également au sein d'une majorité de prêtres d'âge mûr, voire âgés, solidement ancrés dans leurs certitudes ecclésiologiques et leur fidélité à l'ordinaire, dans la tradition gallicane.

Tableau n°16  
Les carrières des 66 curés appelants en 1717

Curé de la même paroisse depuis	Nombre de curés	%	Age approximatif
moins de 10 ans	23	34,85	Entre 27 et 36 ans
Entre 10 et 19 ans	23	34,85	Entre 37 et 46 ans
Entre 20 et 29 ans	12	18,2	Entre 47 et 56 ans
Entre 30 et 39 ans	4	6,05	Entre 57 et 66 ans
Entre 40 et 50 ans	4	6,05	+ de 67 ans
Total	66	100	

L'appel au concile général interjeté en 1717 divisa le diocèse de Boulogne-sur-Mer. L'Artois, pétrie de culture hispano-tridentine, campa fermement, et violemment à partir de 1720, sur son ecclésiologie romaine tandis qu'une partie du clergé du Boulonnais et du Calaisis, souvent par conviction mais parfois par intérêt ou opportunisme, apporta son soutien à l'évêque Pierre de Langle<sup>129</sup>. Les curés appelants, en 1717, étaient d'extraction locale, massivement issus du Boulonnais et du Calaisis proprement dits, sinon de la ville chef-lieu, et de catégories socioprofessionnelles aisées représentatives des milieux du commerce, des offices et des professions libérales. Il s'agissait de prêtres instruits et cultivés, ayant accompli un cursus scolaire sans doute décisif chez les oratoriens de la ville épiscopale et au séminaire des lazaristes, avant d'obtenir, pour beaucoup d'entre eux, des grades en Sorbonne. Il s'agissait aussi de prêtres dans la maturité de leur âge et fort d'une longue expérience sacerdotale et pastorale forgée dans la clientèle épiscopale inhérente au

---

*aangeboden aan Michel Cloet, Redactie E. Putt, M-J Marinus, H. Storme, Leuven, 1996, p. 114-115.*

<sup>129</sup> Sur les actes de violence antijansénistes en Artois, voir : MOULIS Ph. « L'Artois : une province ultramontaine et antijanséniste sous l'épiscopat de Mgr Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1698 à 1724 », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVI, n° 65-66, 2003, p. 80-98 ; « Tribulations et déboires de Michel Jollain (v. 1675-1755), curé janséniste du diocèse de Boulogne-sur-Mer », *Bulletin historique du Haut-Pays*, t. XVII, n° 67-68, 2004, p. 38-45 ; BUON Jean et MOULIS Philippe, « Incidents antijansénistes au XVIII<sup>e</sup> siècle à Saint-Pol-sur-Ternoise. P. F. de Corbehem : un curé janséniste saint-polois », *Ternesia*, n°17, 2006, p. 43-48.

système bénéficial. Ils étaient convaincus du bien fondé ecclésiologique de leur démarche puisqu'ils renouvelèrent, pour certains, leur appel en 1725.

La typologie des prêtres jansénistes à la fin de l'épiscopat de Pierre de Langle est la suivante : il s'agit de prêtres largement d'origine urbaine, de culture gallicane et exerçant leur ministère dans une étroite mouvance épiscopale, sinon dans le réseau relationnel de l'évêque. Le particularisme artésien prouve l'existence d'une frontière de catholicité ; il n'y a, en 1717, que quatre curés appelants natifs de cette partie du diocèse ; en outre, trois d'entre eux furent amenés à exercer leur ministère dans le Boulonnais proprement dit<sup>130</sup>.

L'amélioration du niveau de vie et du niveau d'instruction ont élevé ces prêtres dans la hiérarchie sociale. La réforme catholique et l'action de l'épiscopat eurent pour effet de le couper de la vie profane. Il porte la tonsure et la soutane. Il est profondément convaincu de la dignité de son sacerdoce. Conviction qu'il a apprise lors de sa formation ecclésiastique.

Pierre de Langle décéda le 12 avril 1724. La nomination de Mgr Henriau causa une véritable panique chez les nombreux jansénistes que contenait le diocèse<sup>131</sup>.

### III. L'éradication du jansénisme de 1725 à 1789

#### 3.1) « Le loup de Boulogne » : Jean-Marie Henriau (1725-1738)

Célèbre pour son antijansénisme virulent, Mgr Henriau fut évêque de Boulogne-sur-Mer de 1724 à 1738. Fils d'un conseiller au parlement de Paris, Jean-Marie Henriau naquit en 1661. Il devint prier de Beaurain, près d'Hesdin, puis chanoine et grand-vicaire de Lisieux<sup>132</sup>. Le 6 mai 1724, il fut nommé évêque de Boulogne-sur-Mer. Le 11 septembre suivant, il reçut ses bulles de Rome. Le 28 octobre de la même année, il fut sacré évêque dans l'église paroissiale de Fontainebleau par le cardinal de Fleury<sup>133</sup>. Le 27

---

<sup>130</sup> François de Lattre ; Adrien Petit et Pierre Joseph de Mamez.

<sup>131</sup> MAHIEU L., *op. cit.*, p. 300.

<sup>132</sup> VAN DRIVAL E., *Histoire des évêques de Boulogne*, Ed° Berger, Boulogne-sur-Mer, 1852, p. 186 ; PLAYOUST-CHAUSSIS A., *La vie religieuse dans le diocèse de Boulogne au XVIIIème siècle (1725-1790)*, Arras, 1976, p. 106.

<sup>133</sup> VAN DRIVAL E., *op. cit.*, p. 187.

novembre 1724, le nouveau prélat fut accueilli dans sa ville épiscopale<sup>134</sup>. La mauvaise réputation de Jean-Marie Henriau était notoire. Déjà dans une lettre datée du 29 janvier 1715, Pierre de Langle dressait à l'évêque de Châlons un portrait peu flatteur d'un certain abbé Henriau :

Vous a-t-on mandé Mgr l'histoire de la nomination de M. l'abbé de Brancas à l'évêché de Lysieux. Je ne sais si elle est vraie mais elle ne se débite que depuis son sacre et la prestation du serment de fidélité. On dit que le bon Père distributeur des graces y avoit fait nommer un soy disant abbé Henriot, fils d'un procureur au Parlement et homme d'affaire de M. l'abbé de Lyonne. Cet homme est fameux pour avoir exécuté fidèlement et hautement les ordres de la [sic] Il est encore célèbre par ce qu'il a fait dans les assemblés de la faculté et en conséquence des memes ordres pour la reception de la constitution. Son nom étoit bien écrit sur la feuille de distribution. On prétend que Madame de Maintenon qui favorisoit l'abbé de Brancas a qui le Roy avoit comme promis ce grand bénéfice, fut avertie de ce qui avoit été fait lors de cette distribution et que le Roy etant venu chez elle après cette distribution elle lui demanda si elle etoit faite et a qui il avoit donné l'évêché de Lysieux. Le Roy repondit qu'il l'avoit donné a un homme dont on lui avoit dit beaucoup de bien mais dont il ne se souvenoit point du nom. Elle luy en nomma plusieurs entre autres Henriot. Le Roy lui répondit que c'étoit celui la. Alors elle lui dit avec énergie qu'on l'avoit trompé, que c'étoit un fort malhonnête homme, un maquignon de bénéfices et qui en tenoit bureau public chez lui. Qu'il n'y avoit point de maquignon à Paris plus connu que lui. Elle lui en donna les mémoires et les preuves et après fit connoitre au Roy que c'étoit un fripon. Le Roy lui demanda, mais comment réparer la chose. La Dame qui ne manque pas d'expédiens lui répliqua qu'il ny avoit rien de plus aisé. Qu'il ny avoit qu'à envoyer demander la feuille. Ce qui fut fait et le Roy effaça le nom du drôle et la Dame l'ayant fait souvenir de l'abbé Brancas mit son nom a la place de l'autre. On dit encore que ce prétendu maquignon de bénéfices a été depuis proposé tout de nouveau pour l'évêché de Soissons mais que le Roy s'en étant souvenu, il l'avoit rejetté. Voilà quels hommes on veut mettre dans la Prélature<sup>135</sup>.

Cet abbé Henriau succéda à Pierre de Langle à l'évêché de Boulogne-sur-Mer. Le mémorialiste Saint-Simon consacra également quelques lignes peu flatteuses à Jean-Marie Henriau et lui attribua le surnom de « loup de Boulogne » :

---

<sup>134</sup> DESEILLE E., *L'année boulonnaise, éphémérides historiques intéressant le pays boulonnais*, Mémoire de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. VIII, Boulogne-sur-Mer, 1885-1886, p. 415.

<sup>135</sup> B. N. France, Ms 23207, fol. 210.

Ils [les Jésuites] découvrirent un certain Henriau, de la plus basse lie du peuple, décrié pour ses mœurs et pour ses friponneries. Ce fut leur homme ; ils le firent tuteur de l'abbé de Lionne, chez lequel il s'enrichit par la vente de toutes ses collations. Ce nonobstant, Henriau, valet à tout faire, parut un si grand sujet au P. Tellier, et si à sa main, qu'il le chargea dans Paris de plusieurs commissions extraordinaires dans des couvents de filles, appuyé par Pontchartrain, qui se délectait de mal faire, et qui faisait bassement sa cour au P. Tellier. Tous deux firent l'impossible auprès du Roi pour le faire évêque, sans que jamais le Roi, qui était instruit sur ce compagnon, les voulût écouter. Les chefs de la Constitution se firent un capital de le faire évêque dans la Régence, et réussirent enfin à le faire évêque ou, pour mieux dire, Loup de Boulogne, à la mort de M. de Langle. Rien en tout ne pouvait être plus parfaitement dissemblable. Henriau, connu et par conséquent parfaitement méprisé et détesté, y vécut et y mourut en loup. Ce fut un des premiers évêques que le cardinal Fleury voulut sacrer. Il en fit la cérémonie à Fontainebleau dans la Paroisse, au scandale universel<sup>136</sup>.

Mgr Henriau arriva à Boulogne-sur-Mer, sans y être attendu, le 27 novembre 1724. Il prit solennellement possession de la cathédrale le même jour et fut installé le lendemain. Son épiscopat fut essentiellement consacré à l'éradication du jansénisme<sup>137</sup>. Le 2 décembre 1724, Mgr Henriau publia un mandement ordonnant à tous les ecclésiastiques du diocèse de se soumettre à la bulle *Unigenitus*<sup>138</sup>. C'est dans le clergé paroissial que l'évêque rencontra la résistance la plus tenace. Pour faire publier son mandement de décembre 1724, le prélat fut obligé de destituer le curé de Dannes et de remplacer plusieurs doyens de chrétienté<sup>139</sup>. Le clergé paroissial janséniste envoya, le 29 janvier 1725, à ce prélat un document intitulé : *Lettre de MM les Curés & Ecclesiastiques du Diocèse de Boulogne à M. Henriau leur nouvel Évêque, au sujet de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle*<sup>140</sup>. Ces ecclésiastiques refusèrent de publier le mandement de l'évêque :

<sup>136</sup> *Mémoires de Saint-Simon*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, 1985, t. V, p. 155.

<sup>137</sup> A ce sujet voir : MAHIEU L., *Jansénisme et antijansénisme dans les diocèses de Boulogne-sur-Mer et de Tournai*, Lille, 1948 ; PLAYOUST-CHAUSSIS A., *op. cit.*, p. 106-115 ; LOTTIN A., *Histoire de Boulogne-sur-Mer*, Ed° Le Téméraire, Condé-sur-l'Escaut, 1998, p. 140-141.

<sup>138</sup> A. D. Pas-de-Calais, C 119<sup>17</sup> : *Mandement et instruction pastorale de Mgr l'Evesque de Boulogne pour l'acceptation de la bulle Unigenitus*, Paris, 1724, 14 pages.

<sup>139</sup> PLAYOUST-CHAUSSIS A., *op. cit.*, p. 109 ; MAHIEU L., *op. cit.*, p. 31.

<sup>140</sup> A. M. Affaires Etrangères, Registre 27, Affaires religieuses – Bulle *Unigenitus*, pièce 65 : *Lettre de MM les Curés & Ecclesiastiques du Diocèse de Boulogne à M. Henriau leur nouvel Evêque, au sujet de son Mandement pour l'acceptation de la Bulle* (29 janvier

Nous sommes très mortifiés de n'avoir pu jusqu'à présent publier le mandement que V. G. nous a envoyé pour la Constitution *unigenitus* les peines que notre conscience nous fait en cette occasion sont si grandes qu'il nous est impossible de les surmonter à moins que vous ne vouliez Mgr nous donner de plus grandes lumières qui soient capables de lever les obstacles qui nous arrestent ; sans quoy nous ne pourrions jamais nous résoudre à en faire la publication. Comme nous avons appris par V<sup>ô</sup>tre Mandement même que le dessein de V. G. étoit de dissiper les difficultés qu'un chacun pourroit avoir à ce sujet, c'est ce qui nous fait prendre la liberté de vous exposer les nôtres afin de calmer non seulement nos consciences mais encore celles des peuples qui nous sont confiés et qui sont déjà alarmés au seul bruit de vôtre mandement.

Nous jouissions d'une paix parfaite et profonde avant cela et nous plaignions ceux qui ne vouloient pas vivre dans la même tranquillité, nous nous donnions bien garde de parler soit dans nos prêches soit dans les autres exercices publics de notre ministère des disputes et des contestations qui agitent aujourd'hui l'église, jusque là que nous nous abstenions de publier certains mandements que feu M. de Langle vôtre prédécesseur nous adressoit sur ces matières, et ce prélat ne le trouvoit pas mauvais.

Mais maintenant les choses changent de face, vous voulez absolument Mgr qu'on fasse cette publication que nous annonçons que V. G. nous a confiés, la Bulle *Unigenitus* ou jugement dogmatique et irréformable de l'église universelle selon les termes de votre mandement, c'est à dire comme une Règle de foy...<sup>141</sup>.

Dans la liste des curés jansénistes de 1725, nous constatons que 19 curés (soit 28,78 % de la liste de 1717) appelèrent de nouveau, 24 (soit 36,36 %) rentrèrent dans le rang, et 23 (34,85 %) étaient décédés depuis 1717. En d'autres termes, les repentis et les disparus n'avaient pas été intégralement remplacés par un contingent équivalent de nouveaux appelants. Observons cependant que, dès 1717, un noyau dur de la contestation janséniste se constituait dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer.

Peu de temps après le mandement de décembre 1724, Mgr Henriaux promulgua un mandement analogue à destination des fidèles. Il rendit aux capucins, aux minimes et aux récollets le droit de confesser et de prêcher et rétablit les prédications selon les anciens usages. Dans sa lutte antijanséniste, il s'appuya sur certains ordres réguliers, notamment les

---

1725) ; Ce document est aussi reproduit dans Nivelles Gabriel Nicolas, *La constitution unigenitus déferée à l'Eglise universelle ou recueil general des actes d'appel interjettés au futur concile general de cette constitution et des lettres pastorales officii*, Cologne, 1757, t. II, p. 428-430

<sup>141</sup> A. M. Affaires étrangères, registre 27, pièce 65.

récollets, auxquels il confia les prédications importantes. Leurs couvents servirent de maison de réclusion. Il rencontra une résistance tenace de la part des jansénistes. En décembre 1724, Henriau annonça son dessein d'ouvrir, dans le diocèse, le jubilé accordé par Benoît XIII. En même temps, il défendit expressément de lire ou de garder le livre du père Quesnel et prescrivit la bulle *Unigenitus*. Le chapitre était composé de vingt chanoines ; douze s'inclinèrent devant les ordres de l'évêque ; 8 ne cédèrent pas. Le 11 décembre 1724, le jubilé commença, se fit avec édification, et fut clos le 24 décembre 1724. Dès le 17 décembre 1724, le mandement fut lu dans les églises. Mgr Henriau voulait être obéi. Le pape Benoît XIII envoya à ce prélat le 26 février 1725 un courrier de félicitation<sup>142</sup>. Mgr Henriau accomplit en partie ses objectifs. En effet, la dissidence janséniste évolua, puis s'effrita pour bientôt fondre. À partir de 1725, l'orthodoxie du séminaire lazarisite de Boulogne-sur-Mer devint exemplaire. Et pour preuve, la même année, le prélat Henriau retira l'enseignement de la théologie au collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer pour l'affecter au séminaire. En 1725, 20,43 % des curés étaient jansénistes. En 1729, il ne restait qu'une vingtaine d'ecclésiastiques qui refusait de se soumettre. En mars 1730 une déclaration royale fait de la bulle *Unigenitus* une loi d'État.

Mgr Henriau mourut le 25 janvier 1738. Il avait 77 ans. Les archives départementales du Pas-de-Calais ont conservé une copie, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, du testament de cet évêque antijanséniste<sup>143</sup>. Le 24 août 1737, cinq mois avant son décès, ce prélat rédigea un testament qu'il signa avec deux témoins, son neveu l'abbé de Voisenon<sup>144</sup>, chanoine de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer et M. Charuel, grand vicaire du diocèse. Après avoir exprimé sa foi dans un préambule classique formé d'un acte de contrition et d'une mise sous la protection de ses saints patrons et de l'ensemble des saints, il réaffirma son attachement à la religion Catholique Apostolique et Romaine, son opposition au courant janséniste et son soutien à la bulle *Unigenitus*. Il en appelle même à Dieu pour inspirer les mêmes sentiments antijansénistes à ses diocésains, et à tous les catholiques :

<sup>142</sup> MAGNIER E., *Essai sur l'Histoire de Boulogne-sur-Mer pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 1870-1872, t. 4, p. 128-129.

<sup>143</sup> A. D. Pas-de-Calais, HDEP 3 B 30. FONTAINE Matthieu et MOULIS Philippe, « Le testament de Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1724 à 1738 », *Bulletin historique du Haut-Pays*, n° 73, 2007, p. 55-58.

<sup>144</sup> Voir sur la vie de Claude Henri Fusée de Voisenon (1708-1775) l'étude d'Emilie STOREZ, *Les dignitaires du chapitre cathédral de Boulogne-sur-Mer XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Master 2, sous la direction du Pr. Gilles Deregnaucourt, Université d'Artois, 2006, p. 199-228.

*Je déclare que je veux mourir comme j'ay vécu dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, attaché à Notre Saint Père la Pape Vicaire de Jésus Christ en Terre. J'adhère de cœur et d'esprit à toutes les Constitutions Apostoliques contre Bayus, Jansénius et Quenelle et observans omnia constituta et Sequens in omnibus Apostolicam Sedem, Spesamus ut in unâ communione est integra et veroe christiana Religionis Soliditas<sup>145</sup>. Enfin je demande à Dieu qu'il imprime ces memes sentiments dans les cœurs de tous les fideles et surtout de mes Diocésains que j'aime et ay toujours aimé comme leur Pasteur jusqu'à vouloir donner ma vie pour eux.*

Son successeur fut Mgr Augustin d'Hervilly de Devise, évêque de Boulogne de 1738 à 1742.

3.2) Mgr Augustin d'Hervilly de Devise, évêque de Boulogne de 1738 à 1742

Ancien archidiacre de Cambrai du temps de Fénelon, Augustin d'Hervilly de Devise fut chanoine de la collégiale Saint-Pierre de Lille, dont il fut le prévôt à partir de 1731. Il fut nommé à l'évêché de Boulogne-sur-Mer le 4 mars 1738. Il fit son entrée à Boulogne-sur-Mer le 23 novembre 1738. Il poursuivit la lutte contre les jansénistes<sup>146</sup>. Le périodique *Les Nouvelles ecclésiastiques* lui consacra quelques lignes :

Le nouvel Evêque de Boulogne [Augustin-César de Devise] ne le cede aux précédents ni en zele, ni en sagesse, ni en lumieres. Ses lumieres sont telles, qu'il est édifié du zele [des Chanoines schismatiques d'Arras] pour le maintien des Règles de l'Eglise. Il est fâché [tant il a de zele !] que le Chapitre entier n'ait pas pensé de même. Enfin il est si sage, qu'aumoins, avant de prendre un parti contraire, devoit-on, selon lui, attendre les éclaircissements demandés à Mgr d'Amiens : consulter l'Evêque d'Arras : savoir les intentions du Conseil de conscience. Sa pénétration se trouve pourtant en deffaut sur un point : car il NE CONNOIST PAS comment ... on a pu ne se point rendre aux sages représentations des sept Opposans. Quant à la conduite de ceux-ci, il la trouve conforme à la bonne discipline ; il y applaudit de tout son cœur ; & il estime que ceux à qui & pour qui il écrit, seroient inexcusables, s'ils se chargeoient de dire des Messes pour le Sieur Blondin. Il se propose lui même pour exemple, & nous apprend « qu'étant

<sup>145</sup> Le texte latin comporte de nombreuses erreurs. Sa traduction est la suivante : « *et en observant toutes les Constitutions, et suivant en toutes choses le Siège Apostolique, nous espérons qu'il y a dans une seule communion, une entière et vraiment chrétienne solidité de la religion* ».

<sup>146</sup> PLAYOUST-CHAUSIS A., *op. cit.*, p. 115.

Prévôt, & en cette qualité Pasteur du Chapitre de Lille, il refusa de donner l'Extrême-Onction à un Chanoine Appellant, à qui une attaque d'apopléxie avoit ôté la connoissance & la parole ». [Ce Chanoine mourut ; on fit pour lui un Service :] & je me gardai bien d'y assister, dit M. de Boulogne, ainsi que d'offrir pour lui le S. Sacrifice. « Plus je vais en avant (continue ce judicieux Prélat.) & plus je me confirme dans ma façon de penser. J'espere que Dieu aidant, ma conduite y sera TOUJOURS conforme »<sup>147</sup>.

En 1739, il signa avec plusieurs prélats un document intitulé : *Lettres de plusieurs evesques sur l'obligation de priver de l'Oblation du Sacrifice de la Messe & des Suffrages de l'Église, ceux qui meurent Appellans de la Constitution Unigenitus*. L'évêque de Boulogne-sur-Mer écrivit :

Comment persuaderons-nous aux fidèles la nécessité indispensable de se soumettre au jugement de l'Église, si on nous voit accorder aux Réfractaires, même les plus notoires, contre son autorité, & les derniers sacremens, quoiqu'ils perseverent dans leur désobéissance, & la participation solennelle aux Prieres & aus saints Sacrifices, quoiqu'ils soient morts dans ces dispositions ?<sup>148</sup>

Il mourut le 11 octobre 1742, au cours d'une visite pastorale, au château de Diéval, doyenné de Saint-Pol. Mgr d'Hervilly de Devise choisit, pour vicaire général, le 28 décembre 1738, l'abbé de Partz de Pressy, qui lui succéda<sup>149</sup>.

### 3.3) Mgr François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy (1743-1789)

À ce court épiscopat, succéda le plus long du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de Mgr François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy (1743-1789). Ce dernier naquit dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, à Equirres (Artois) le 22 septembre 1712. Il était le second fils de François-Joseph, marquis d'Equirres, et de Jeanne-Isabelle de Beaufort de Cauroy. Il fit ses premières études chez les jésuites d'Arras<sup>150</sup>. En 1722, âgé de 10 ans, il fit ses humanités à Paris, au collège des Quatre-Nations, et y resta 8 ans. Il entra au grand séminaire de Saint-Sulpice, gage d'orthodoxie et véritable tremplin

<sup>147</sup> NNEE du 1<sup>er</sup> juillet 1739, p. 103.

<sup>148</sup> A. D. Pas-de-Calais, 62 J : *Lettres de plusieurs evesques sur l'obligation de priver de l'Oblation du Sacrifice de la Messe & des Suffrages de l'Église, ceux qui meurent Appellans de la Constitution Unigenitus*, A Ipres, chez de Rave, 1739, p. 8.

<sup>149</sup> MAGNIER E., *op. cit.*, p. 153-155.

<sup>150</sup> PLAYOUST-CHAUSSIS A., *op. cit.*, p. 117.

menant à l'épiscopat. Il en sortit en 1738. Il fut docteur en Sorbonne. Sa carrière fut exemplaire. Le 21 septembre 1725, il reçut la tonsure par Mgr Jean-Marie Henriau dans l'église abbatiale de Sainte-Marie-au-Bois de Ruisseauville. En 1727, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire et en prit possession le 29 octobre 1728. En 1738, il fut appelé à seconder Mgr d'Hervilly de Devise dans l'administration du diocèse de Boulogne-sur-Mer en qualité de grand vicaire. Estimé par la Cour, Partz de Pressy obtint le 1<sup>er</sup> mars 1742, l'abbaye de Clerfay, diocèse d'Amiens. Le 17 décembre 1742, sur la recommandation du supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, le cardinal de Fleury proposa à Louis XV la nomination de Partz de Pressy, âgé de trente ans, à l'évêché de Boulogne-sur-Mer. Le roi accepta. Préconisé à Rome au mois de mars 1743, Partz de Pressy fut sacré évêque le 11 août 1743, dans la cathédrale d'Amiens, par Mgr Louis François Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, assisté des évêques de Meaux et de Noyon. Le 10 octobre 1743, il prêta serment entre les mains du roi. Il gouverna son diocèse pendant 46 années et mourut, le 8 octobre 1789, à Boulogne-sur-Mer<sup>151</sup>. Mgr Partz de Pressy fut un grand évêque réformateur qui œuvra beaucoup pour ses diocésains et pour son clergé<sup>152</sup>. Il mit un terme définitif, à la fin des années 1760, à la querelle janséniste dans son diocèse.

### 3.4) Un diocèse sans jansénistes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

L'étude des correspondances montre qu'il y avait encore quelques jansénistes originaires du diocèse de Boulogne-sur-Mer dans les années 1780. Mais à la différence du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces ecclésiastiques n'étaient pas formés dans le diocèse boulonnais mais à Paris. Prenons l'exemple de Marie-Achille-Balthasar Le Clercq, né à Boulogne-sur-Mer, le 18 août 1754. Il fit ses études au collège de l'Oratoire de Boulogne-sur-Mer. En 1774, il se rendit, après un bref séjour en Angleterre, à Paris pour achever ses études<sup>153</sup>. En 1776, il entra au séminaire des Trente-Trois. En mars 1779, malade, il quitta ce séminaire. En octobre 1780, l'espérance d'obtenir une bourse le poussa à continuer son séminaire à Saint-Nicolas du Chardonnet<sup>154</sup>. En 1780, Marie-Achille Le Clercq reçut le premier ordre

<sup>151</sup> EDMONT E., *Galerie ternésienne*, Paris, Ed° Dubois, 1910, p. 256-259.

<sup>152</sup> HAIGNERÉ D., *Étude sur la vie et les ouvrages de Mgr François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, évêque de Boulogne*, Arras, 1858.

<sup>153</sup> CHASSAGNON H., *Frère Salomon, de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes*, Paris, 2<sup>ème</sup> édition, 1926, p. 231.

<sup>154</sup> *Idem*, p. 246.

sacré. Ces tendances jansénistes interrompirent son élan vers le sacerdoce, il se confia à son frère Nicolas :

Depuis un mois, je suis en plein tracas dans mes affaires spirituelles qui sont, je vous assure, très mal en ordre, et dont je vous ferais connaître tout le mauvais état, s'il m'était permis ; mais on se défie tellement de moi et de mon amour-propre, qu'on ne veut pas que j'en parle ; il me suffira de vous dire que depuis ce temps j'ai été renvoyé par mon premier confesseur, qui est un saint prêtre, et qui m'a déclaré qu'il ne pouvait se charger plus longtemps de moi, parce qu'il ne connaît rien à ma conscience ; il est persuadé que je dois avoir bien d'autres choses à lui avouer que ce que je déclare dans mes confessions, qui ne sont, en effet, qu'une routine. Ce silence, dit-il, sur bien des choses, vient de ce que je ne me connais pas ; plusieurs choses qu'un de mes amis intimes à eu la charité de me révéler à cet égard, m'ont confirmé la vérité de tout ceci, et un sérieux examen de ma conduite passée m'en a pleinement convaincu (...) Mon confesseur me donne pour cela une année ou deux avant de recevoir le diaconat, dont il me juge indigne cette année. Priez Dieu que je profite de ce temps<sup>155</sup>.

Marie-Achille quitta ce séminaire pour celui de Saint-Marcel. Sa santé déclinant, il regagna Boulogne-sur-Mer où il décéda le 29 juillet 1782<sup>156</sup>.

Dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, le mouvement janséniste émergeant au XVII<sup>e</sup> siècle, centré sur quelques ecclésiastiques et quelques maisons religieuses, s'épanouit au début du siècle suivant, sous l'épiscopat de Pierre de Langle, dans la partie boulonnaise et calaisienne de l'évêché. Cependant la greffe janséniste ne prit pas en Artois. Les successeurs de Pierre de Langle menèrent une politique d'éradication efficace du jansénisme. L'épiscopat de Mgr de Partz-de-Pressy, évêque de Boulogne-sur-Mer de 1743 à 1789 fut un modèle d'orthodoxie.

Il faudrait maintenant s'interroger sur la déchristianisation dans cet évêché en utilisant les trois marqueurs permettant de le mesurer c'est-à-dire les conceptions pré-nuptiales, les naissances illégitimes et les pratiques contraceptives, toutes trois nommément condamnées par l'Église<sup>157</sup>.

---

<sup>155</sup> *Idem*, p. 248-249.

<sup>156</sup> *Idem*, p. 251.

<sup>157</sup> MICHEL Marie-José, *Histoire du Grand Paris de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Perrin, 2009, p. 119. Voir BUON Jean, « Conceptions pré-nuptiales et non-respect des règles de la religion à Saint-Pol-sur-Ternoise, 1676-1844 », *Annales de Démographie Historique*, 2008, n°2, p. 237-254.

La frontière de catholicité dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer au XVIII<sup>e</sup> siècle  
 Carte réalisée par Philippe Moulis

